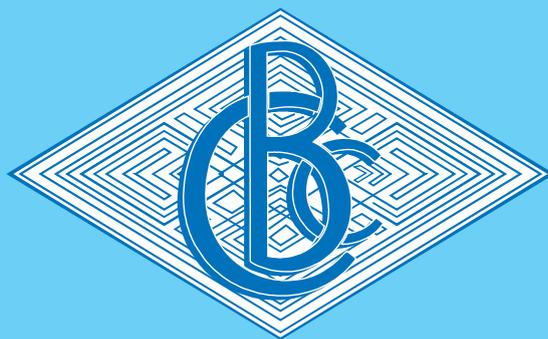


BANQUE CENTRALE DU CONGO



**RAPPORT SUR
LA STABILITÉ
FINANCIÈRE**

2019 - 2020

Mai 2022



BANQUE CENTRALE DU CONGO



RAPPORT
SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE
2019 - 2020

Mai 2022

BANQUE CENTRALE DU CONGO



LE GOUVERNEUR

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport sur la Stabilité Financière, édition 2019-2020



J'ai l'insigne honneur de vous présenter la cinquième édition du Rapport sur la Stabilité Financière de 2019 - 2020.

Ce rapport comprend deux parties, la première décrit d'une façon résumée le contour sur la stabilité financière à l'échelle internationale et la seconde aborde les questions de la stabilité financière au plan national.

La stabilité financière à l'échelle internationale, a continué à soulever plusieurs questions en 2019 quant à la persistance des risques à moyen terme au vu des inquiétudes sur des difficultés pour maintenir des fonds propres du système financier international à des niveaux adéquats.

En 2020, la situation s'est davantage aggravée avec l'apparition de la pandémie de COVID-19, entraînant des répercussions négatives sur l'économie mondiale. Malgré cette crise sanitaire, une grande partie du système bancaire mondial est demeuré solide. Cependant, dans certaines juridictions, les facteurs de vulnérabilité se sont aggravés, en suscitant des craintes pour la stabilité de leurs systèmes financiers.

Au niveau national, il est à noter que la stabilité financière a été tributaire des effets nuisibles de la Covid-19, lesquels ont été transmis à l'économie par les canaux du commerce extérieur, des investissements directs étrangers et des donations extérieures.

Toutefois, la RDC a échappé à la récession, réalisant un taux de croissance de 1,7% en 2020 contre 4,4% en 2019. Sur le marché des biens et services, il a été noté l'accélération du rythme de formation des prix, traduite par un taux d'inflation de 15,8% en 2020, face à un objectif de moyen terme de 7,0% contre une réalisation de 4,6% en 2019.

En dépit de cette situation économique inquiétante, le secteur bancaire, plus prépondérant dans l'ensemble du système financier national, est resté parmi ceux qui n'ont pas enregistré d'interruptions d'exploitation. Il a pu résister aux chocs, demeurant résilient et dynamique, au vu notamment de l'accroissement de 23,0% du total du bilan, bien qu'au ralenti comparativement à la progression de 27,3% observée en 2019.

Quant à la politique macroprudentielle, la Banque Centrale continue à s'aligner aux standards internationaux, dans le cadre d'un vaste programme de renforcement de la réglementation financière pour asseoir cette politique sur des bases solides, tout en tenant compte de la réalité de notre environnement financier et économique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

MALANGU KABEDI MBUYI

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRVIATIONS UTILISEES.....	11
RESUME	13
PREMIERE PARTIE	
STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE INTERNATIONALE ET PERSPECTIVES.....	17
CHAPITRE I: SITUATION ECONOMIQUES MONDIALES ETt PERSPECTIVES.....	19
1.1. Evolution de la croissance économique mondiale de 2019 – 2020	19
1.2. Marchés des produits de base intéressant la RDC	21
1.3. Perspectives économiques mondiales	22
CHAPITRE II: ACCUMULATION DES FACTEURS DE VULNERABILITE	23
a) Généralité.....	23
b) Etat de la résilience du secteur financier mondial.....	24
DEUXIEME PARTIE	
STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE NATIONALE.....	27
CHAPITRE III: EVOLUTIONS MACROÉCONOMIQUES INTERNES.....	29
3.1. La croissance économique	29
3.2. Le rythme de formation des prix	30
3.3. Secteur public.....	31
3.4. Secteur extérieur.....	33
CHAPITRE IV: LIENS MACRO FINANCIERS	36
4.1. Secteurs d'activités économiques	36
4.1.1. Secteur agricole, forêt, élevage et pêche	36
4.1.2. Secteur: industries extractives.....	37
4.1.3. Secteur industries manufacturières	39
4.1.4. Secteur: Transport et Télécommunication	40
4.1.5. Secteur: commerce de gros et de détail.....	41
4. 2 Secteurs institutionnels.....	42
4.2.1. Secteur des ménages.....	42
4.2.2. Secteur des entreprises privées non financières.....	43
CHAPITRE V: SYSTEME FINANCIER CONGOLAIS.....	45
5.1. Les institutions financières.....	45
5.2. Le marché financier	47
5.2.1. Dispositif opérationnel de la BCC	47
5.2.2. Marché des titres publics.....	48
CHAPITRE VI: LE SECTEUR BANCAIRE.....	49
6.1. Introduction.....	49
6.2. Adéquation des fonds propres du secteur bancaire	51

6.3. Qualité du portefeuille des prêts à la clientèle	53
6.4. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité	54
6.5. Risque de marché	55
6.6. Profitabilité bancaire.....	56
CHAPITRE VII: AUTRES SECTEURS FINANCIERS	59
7.1. Secteur de la Microfinance	59
7.2. Autres Intermédiaires Financiers	60
CHAPITRE VIII: CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE	62
8.1. Evolution du processus de la mise en place de la politique <u>Macroprudentielle</u>	62
8.1.1. Consolidation de la résilience et de l'atténuation du risque systémique.....	63
8.1.2. Sécurisation des investisseurs dans le secteur bancaire	65
8.1.3. Sécurisation des institutions financières principalement les banques.....	65
8.1.4. Sécurisation des bénéficiaires des services financiers	66
8.2. Les objectifs macroprudentiels.....	66
8.2.1. Les objectifs généraux	66
8.2.2. Les objectifs intermédiaires	67
8.3. Perspectives	70
ANNEXE	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière.....	16
Tableau 2 : Catégorisation des institutions financières.....	46
Tableau 3 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance	60
Tableau 4 : Instruments macroprudentiels versus objectifs intermédiaires	63
Tableau 5 : Les instruments macroprudentiels sélectionnés par la Banque Centrale.....	63
Tableau 6 : Evolution de la croissance économique mondiale et régionale.....	73
Tableau 7 : Evolution de la situation Macroéconomique en RDC	73
Tableau 8 : Liens macro financiers.....	73
Tableau 9 : Evolution du nombre de comptes ouverts.....	75
Tableau 10 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits	75
Tableau 11 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %	75
Tableau 12 : Indicateurs de liquidité en %.....	75
Tableau 13 : Indicateurs de rentabilité en %	75
Tableau 14 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %.....	75
Tableau 15 : Adéquation des fonds propres en %	75
Tableau 16 : Evolution de Dépôts de la clientèle (en millions des USD, sauf indication contraire)	76
Tableau 17 : Evolution de Prêts à la clientèle (en millions des USD, sauf indication contraire)	76
Tableau 18 : Evolution des paramètres clés du secteur bancaire.....	77
Tableau 19 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance (en millions des USD, sauf indication contraire).....	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution de la croissance économique (%)	20
Figure 2 : taux de croissance du PIB réel (%)	30
Figure 3 : prix à la consommation (%)	31
Figure 4 : solde budgétaire global, hors dons (%)	32
Figure 5 : recettes fiscales en pourcentage du PIB (%)	32
Figure 6 : Dette Publique en pourcentage du PIB (%)	33
Figure 7 : Agriculture, forêt, élevage et pêche (%)	37
Figure 8 : secteur extractif	38
Figure 9 : secteur industries manufacturières	39
Figure 10 : secteur transport et télécommunication	40
Figure 11 : secteur de commerce de gros et de détail	41
Figure 12 : Evolution des paramètres des ménages	43
Figure 13 : Evolution des paramètres des entreprises privées	44
Figure 14 : Part de Marché des Institutions Financières contrôlées par la BCC	47
Figure 15 : Indicateur bilan secteur bancaire rapporté au PIB	50
Figure 16 : Evolution de quelques paramètres clés du secteur bancaire de 2016-2020	51
Figure 17 : Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	52
Figure 18 : Fonds propres réglementaire de base/actifs pondérés en fonction des risques	52
Figure 19 : Ratio de levier financier	53
Figure 20 : Prêts improductifs/total des prêts bruts	54
Figure 21 : Ratio de liquidité globale	55
Figure 22 : Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	55
Figure 23 : Rentabilité des actifs	56
Figure 24 : Écart entre les taux débiteur et créateur de référence (points de base)	57
Figure 25 : Marge d'intérêt/produit brut	57
Figure 26 : Marge nette des commissions et autres frais bancaires	58
Figure 27 : Charges hors intérêts/produit brut	58
Figure 28 : Prêts rapportés au PIB (%)	68
Figure 29 : Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	69

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : observations sur le secteur agriculture, forêt, chasse, élevage et pêche	37
Encadré 2 : Observations sur le secteur d'extraction	38
Encadré 4 : observations sur le secteur industries manufacturières	40
Encadré 5 : Observations sur le Secteur de Transport et de Communication	40
Encadré 6 : Observations sur le secteur de commerce	42

LISTE DES ABRVIATIONS UTILISEES

AFI:	Alliance pour l'Inclusion Financière
ARCA:	Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances
ATS:	Système de Transfert Automatisé
BCC:	Banque Centrale du Congo
CADECO:	Caisse d'Épargne du Congo
CDF:	Francs Congolais
CIP:	Centrale des Incidents de Paiements
CNSF:	Comité National de Stabilité Financière
CNSSAP:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics
COMESA:	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CPM:	Comité de Politique Monétaire
CT:	Court Terme
DSIF:	Direction de la Supervision des Intermédiaires Financiers
EME:	Etablissements de Monnaie Electronique
FIP:	Promotion sur la Finance et l'Investissement
FMI:	Fonds Monétaire International
FP:	Fonds Propre
FPB:	Fonds Propre de Base
FPI:	Fonds pour la promotion de l'Industrie
FPM:	Fonds pour la Promotion de la Microfinance
FPR:	Fonds Propre Réglementaire
IMF:	Institution de Micro Finance
INSS:	Institut National de Sécurité Sociale
JIE:	Journée Internationale de l'Épargne
LBC/FT:	Lutte contre Blanchiment des Capitaux et le Financement de Terrorisme
LT:	Long Terme
ME:	Monnaie Etrangère
MN:	Monnaie Nationale
PCA:	Plan de Continuité d'Activités
PIB:	Produit Intérieur Brut
PNEF:	Programme National d'Éducation Financière
PROMONAT:	Projet Monétique National
PSEF:	Programme d'Évaluation du Secteur Financier
RDC:	République Démocratique du Congo
ROA:	Return On Assets (Rendement des Actifs)
ROE:	Return On Equity (Rendement des Capitaux Propres de base)
SADC:	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SMA:	Semaine Mondiale de l'Argent
SNP:	Système National de Paiement

SOFIDE: Société Financière de Développement
USD: Dollar des Etats Unis
VA: Valeur Ajoutée

RESUME

L'année 2019 a été marquée à l'échelle internationale par, d'une part, au plan économique, des conflits commerciaux entre les grandes économies mondiales et les tensions géopolitiques et, d'autre part, au plan d'accumulation des facteurs de vulnérabilité, un accroissement exponentiel du niveau d'endettement du secteur privé non financier et public qui pourrait à moyen terme, constituer une menace pouvant peser sur la stabilité financière dans le cas d'une gestion non prudente.

En revanche l'année 2020 a été caractérisée par une crise sanitaire sans précédent, traduite par la pandémie de Covid-19 qui est partie de la Chine et, s'est ensuite propagée à l'échelle internationale, ayant entraîné des répercussions négatives sur l'économie mondiale.

Cependant, une lueur d'espoir a commencé à poindre à l'horizon avec la sortie progressive de l'économie mondiale du gouffre dans lequel elle s'était enfoncée lors du grand confinement du deuxième trimestre 2020. Ainsi, dans cette tourmente de la propagation de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont ralenti leur réouverture et certains rétablissent des confinements partiels afin de protéger les populations à risque.

Bien que le redressement de la Chine ait été plus rapide qu'attendu, la longue ascension de l'économie mondiale vers des niveaux d'activité comparables à ceux d'avant la pandémie demeure exposée à des revers.

Par ailleurs, malgré l'accentuation des facteurs de vulnérabilité à l'échelle internationale, les risques à court terme pesant sur la stabilité financière mondiale ont été quand même maîtrisés en 2020, consécutivement aux mesures de sauvegarde prises par la plupart des Etats, principalement les pays avancés et certains pays émergents.

En effet, ces Etats sont arrivés à assurer le maintien de flux de crédit à l'économie, de manière à éviter une spirale des problèmes néfastes au niveau macrofinancier et tracer d'ores et déjà, la voie vers une reprise économique.

Néanmoins, comme le souligne le FMI dans son rapport de mise à jour des perspectives économiques de janvier 2021, la course prometteuse de la mise en place de vaccins contre la pandémie de COVID 19 a suscité tant d'espoirs pour une éventuelle reprise économique en 2021 et a entraîné une hausse continue des cours des actifs à risque. Cette institution note également que la vitesse de la reprise probable dépendra fondamentalement de la production, des réseaux de distribution et de l'accessibilité aux vaccins.

Aussi, ce rapport recommande-t-il que le soutien continu des politiques monétaires et budgétaires soit toujours indispensable pour atténuer les incertitudes persistantes

afin, d'une part, de contribuer à la reprise économique et, d'autre part, d'influer positivement sur la stabilité financière.

A l'échelle nationale, la RDC, comme toute autre juridiction, n'a été épargnée par les effets nuisibles de la pandémie à COVID-19. Ces derniers ont été transmis à l'économie par les canaux du commerce extérieur, des investissements directs étrangers et des donations extérieures qui ont induit un ralentissement significatif de l'activité économique nationale.

Quoique les mesures sanitaires de riposte à cette pandémie aient permis de ralentir sa propagation, elles ont néanmoins impacté l'économie, en particulier dans les secteurs où les activités avaient été momentanément suspendues.

Face à cette crise sanitaire, le Gouvernement de la République a tenu au maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, tout en cherchant à conserver le pouvoir d'achat des ménages et sauvegarder la santé financière des entreprises. A cet effet, les finances publiques ont été affectées au travers de l'expansion de ses dépenses publiques, contre un faible niveau de mobilisation des recettes, et le gap a été couvert, durant les quatre premiers mois de l'année, par les avances de la Banque Centrale.

Au second semestre 2020, un effort combiné a été observé pour stabiliser le cadre macroéconomique, notamment avec l'instauration du pacte de stabilité entre le Gouvernement de la République et la Banque Centrale du Congo, lequel précise l'engagement des parties, afin d'assurer la consolidation du cadre macroéconomique, empêchant le pays à sombrer dans la récession.

Ainsi, l'évolution de l'économie nationale a été plutôt marquée par une décélération du taux de croissance, établi à 1,7% contre 4,4% en 2019, soutenu par le dynamisme observé du secteur extractif. Toutefois, les effets nuisibles de la pandémie ressentis au premier trimestre 2020, ont occasionné l'accélération du rythme de formation des prix, dont le taux d'inflation s'est établi à 15,76% en 2020, face à un objectif de moyen terme de 7,0%, contre une réalisation de 4,59% en 2019.

Toutefois, malgré toutes ces turbulences, le secteur bancaire a quand même pu résister aux chocs, tout en maintenant, d'une part, un certain degré de résilience attesté par le ratio de solvabilité globale de 14,5%, bien que légèrement au ralenti de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019 et, d'autre part, un rythme croissant de sa situation financière, reflété par un accroissement du bilan de 23,0%, bien qu'en recul de 4,3 points de pourcentage comparativement à 2019. De même, il a été observé une croissance des dépôts de la clientèle de

De même, il a été observé une croissance des dépôts de la clientèle de 29,4% en 2020, contre une progression plus marquée de 33,4% en 2019. Par ailleurs, une décélération de 5,3% des prêts consentis à l'économie a été notée, contre un taux de croissance de 18,0% une année plus tôt.

Pour ce qui est de la rentabilité, il a été observé une dégradation du rendement des actifs du secteur bancaire, consécutivement aux pertes subies par cinq (5) banques qui ont entraîné celle du secteur bancaire tout entier.

Il sied de rappeler que, face à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement de la République et la Banque Centrale du Congo avaient pris certaines mesures de riposte pour notamment atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'économie en général et le secteur financier en particulier, au nombre desquelles figurent :

- l'exonération des droits, taxes et impôts dus au trésor, liés à l'importation notamment des intrants entrant dans le processus de fabrication des médicaments, des produits pharmaceutiques et alimentaires ;
- la promotion des transactions en numérique ;
- la suspension de l'application de certaines dispositions réglementaires, notamment (i) la restructuration illimitée des prêts en retard de paiement, (ii) le report de l'entrée en vigueur du nouveau capital minimum, etc.

S'agissant de la gestion du portefeuille de crédit durant la période exceptionnelle, eu égard à la restructuration des prêts tel que prescrit par la Banque Centrale du Congo, bon nombre des clients ont sollicité que leurs prêts soient restructurés, à la suite des perturbations que l'économie a subie au deuxième trimestre 2020 et qui ont occasionné des difficultés énormes à certaines branches d'activités en contraction.

Toutefois, cela n'a pas constitué un risque latent potentiel, d'autant plus que cette période des perturbations accrues n'a pas perduré (au deuxième trimestre) et la reprise de la stabilisation du cadre macroéconomique a été prompte à partir du deuxième semestre, période à laquelle certaines banques ont amorcé l'octroi des prêts relais aux débiteurs en difficultés, avec option de rachat des dettes contractées antérieurement. Cela a permis, d'une part, d'atténuer l'intensité des prêts non performants et, d'autre part, de relancer les activités des entités en difficultés.

Dans le même ordre d'idées, d'autres banques ont constitué des provisions, après classification pour également amortir les impayés, sans pour autant que leur solidité soit fortement entamée.

Concernant la politique macroprudentielle, en sus d'instruments adéquats déjà existants, il est important dans le cadre de la stabilité financière, de compléter l'arsenal macroprudentiel, par la mise en place des indicateurs de solidité financière en rapport avec les secteurs institutionnels, disséminés au travers les branches d'activités économiques, afin de renforcer l'analyse des liens macro financiers entre les acteurs financiers et d'autres agents de l'économie réelle, pour mieux orienter la politique macroprudentielle, en fonction de certaines réalités de notre environnement.

A cet effet, une instruction aux banques serait requise pour définir les indicateurs à communiquer par l'Autorité de Régulation et de Contrôle.

Au demeurant, il y a lieu de relever que pour un meilleur lendemain, trois grands piliers sont en prendre en compte pour la préservation de la stabilité financière, à savoir; (i) le maintien des mesures de riposte pour endiguer la pandémie ainsi que l'accès au vaccin à un grand nombre de la population, (ii) le respect du pacte de stabilité entre le Gouvernement et la Banque centrale devant assurer la consolidation du cadre macroéconomique et (iii) la surveillance renforcée des facteurs de vulnérabilité financière.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière

	Risque lié à la pandémie de COVID 19
↑	Risque lié à une baisse de la croissance économique mondiale et en particulier celle des principaux pays partenaires de la RDC dans le cadre notamment du commerce extérieur
↑	Risque lié à la baisse des cours des matières premières
↑	Risque d'une accélération de la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar américain
→	Risque d'une panique bancaire en cas d'une faillite d'un établissement d'importance systémique
→	Risque d'une instabilité sociopolitique qui ralentirait la croissance économique domestique et dégraderait les paiements de l'Etat aux entreprises et ménages
→	Risque d'une hausse du taux d'intérêt aux États-Unis avec probabilité d'augmenter le coût du crédit en dollar américain en RDC
→	Risque lié à l'étroitesse du marché financier et à l'absence d'investisseurs à même de soutenir le secteur bancaire
Légende	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Source : Banque Centrale du Congo/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

**PREMIERE PARTIE
STABILITE FINANCIERE
A L'ECHELLE
INTERNATIONALE ET
PERSPECTIVES**

CHAPITRE I: SITUATION ECONOMIQUES MONDIALES ET PERSPECTIVES

1.1. Evolution de la croissance économique mondiale de 2019 – 2020¹

L'année 2019 a été principalement marquée par des incertitudes inhérentes aux politiques commerciales, notamment entre les Etats-Unis et la Chine, aux difficultés économiques spécifiques des principaux pays émergents ainsi qu'à l'intensification des tensions géopolitiques. La conjonction de ces facteurs a conduit à une décélération de la croissance mondiale, laquelle s'est établie à 2,8 % en 2019 contre 3,6 % en 2018.

Par contre, l'année 2020 a été caractérisée par une crise économique sans précédent, occasionnée par la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 qui, pour la première fois, est apparue en Chine et ensuite, à travers des contacts humains, s'étendre à l'échelle mondiale.

La propagation rapide observée de cette pandémie de Covid-19 a conduit la plupart des juridictions, à prendre des mesures de riposte, sous forme de confinement et de distanciation physique, lesquelles mesures ont entraîné la paralysie d'un grand nombre de branches d'activités économiques par un coup d'arrêt brutal, brisant davantage l'élan de l'économie mondiale. A cet égard, la croissance économique mondiale en 2020 a enregistré une contraction, traduite par une récession de 3,3 %.

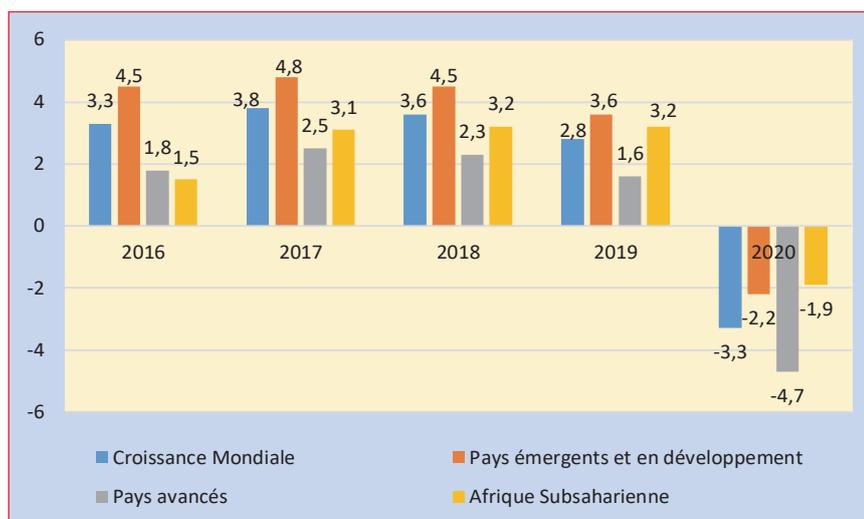
Dans les pays avancés, l'activité économique s'est contractée de 4,7 % après une progression de 1,6 % une année plus tôt. Cette situation est consécutive à la sévérité des mesures de confinement prises, en vue d'endiguer la propagation du virus de Covid-19.

Dans les pays émergents et ceux en développement, un recul de 2,2 % a été observée en 2020 contre un taux de croissance de 3,6 % réalisé en 2019, à la suite principalement de la baisse de la demande extérieure.

Quant à l'Afrique Subsaharienne, essentiellement tributaire de l'exportation des produits de base, une contraction du PIB réel de 1,9 % a été estimée en 2020, après un accroissement de 3,2 % l'année d'avant, à la suite des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales.

¹ Résumé tiré du rapport FMI sur les perspectives économiques mondiales, éditions octobre 2020 et janvier 2021

Figure 1 : Evolution de la croissance économique (%)



Source : rapport annuel BCC 2020

S'agissant des pays ou zones partenaires commerciaux de la RDC, il y a lieu de noter que l'économie Sud-Africain en 2020, en dépit de la reprise d'activités des secteurs « industries manufacturières, commerce et mines » à partir du troisième trimestre 2020, a enregistré une contraction de 7,5 % contre un léger accroissement de 0,2 % en 2019.

Pour ce qui est de la zone euro, après une chute importante au second trimestre 2020 de 11,8 %, le PIB réel a rebondi au troisième trimestre de 12,6 %, par la vigueur de relance de la plupart de grands secteurs d'activité, à partir de la levée progressive des mesures sanitaires. Toutefois malgré cette progression, l'activité s'est contractée de 6,6 % en 2020 après une progression de 1,3 % en 2019. Le marché de l'emploi a également été affecté, le taux de chômage s'est situé à 8,4 %. S'agissant de l'inflation, elle s'est établie à 0,3 % en moyenne, en 2020 après 1,2 % en 2019.

Aux Etats-Unis, l'économie a enregistré une contraction historique de 3,5 % en 2020, après une croissance de 2,2 % en 2019. En effet, sous l'impulsion de la consommation, qui est en hausse de 40,7 % au troisième trimestre et moteur de la croissance dans ce pays, le PIB réel de l'économie américaine a progressé de 7,4 % à la même période contre un recul de 9,0 % au deuxième trimestre. Cette impulsion a été consécutive au soutien budgétaire du gouvernement à travers les aides financières apportées aux ménages dans le cadre d'un plan de relance de 2.200,0 milliards d'USD.

Dans le contexte de l'emploi, le taux de chômage s'est affiché à 6,7 % en décembre 2020 contre 3,6 % en 2019. Pour ce qui est de l'inflation, le taux y afférent s'est établi à 1,4 % en 2020, en deçà de de l'objectif de 2,0 % fixé par la Fed.

Quant à la Chine, elle a été la seule grande économie au monde d'avoir échappé à la récession, à la suite de la vitalité de ses exportations et tirant profit des difficultés logistiques rencontrées par ses concurrents. En effet, bien qu'au ralenti, sa croissance

économique est demeurée positive et estimée à 2,3 % contre 5,8 % avant la pandémie. Suivant les chiffres publiés par le bureau des statistiques, le taux de chômage est resté constant en 2019-2020 à 5,2%. S'agissant de l'indice des prix à la consommation, il a augmenté de 2,5 % en 2020 contre 2,9 % une année auparavant.

1.2. Marchés des produits de base intéressant la RDC²

Contrairement aux crises antérieures, les marchés d'un bon nombre des produits de base, ont été quand même florissants, nonobstant la crise sanitaire.

Le Cuivre, dont le cours avait chuté en deçà de USD 5.000,- la tonne au mois de mars 2020, a sensiblement progressé de 26,2 %, tel qu'estimé à fin 2020 contre une progression de 2,6 % en 2019, atteignant ainsi 7.803,5 USD la tonne sur le marché de Londres. Cette évolution est consécutive à l'atténuation des mesures de ripostes lesquelles ont favorisées la reprise des activités industrielles.

Pour ce qui est du **Cobalt**, la remontée de son cours observé à partir du mois de juillet est consécutive à la reprise progressive des activités après le relâchement des mesures de restriction. Globalement, l'offre mondiale du cobalt est demeurée excédentaire, résultant de sa surproduction face à une demande qui s'est révélée inférieure aux attentes, et en proie à la concurrence d'un autre produit de substitution, en l'occurrence le Lithium.

Concernant **l'or**, ce métal est devenu un actif de plus en plus attractif, dans un contexte d'assouplissement de la politique monétaire de la Fed, caractérisée par le maintien du taux d'intérêt et des injections massives de la liquidité lesquelles ont induit la dépréciation du dollar américain, et favorisé l'adoption de l'or comme valeur refuge.

Le pétrole a enregistré des cours très variés. Il est à noter que les cours du pétrole brut ont globalement décliné, enregistrant des baisses annuelles de 9,0 % pour le Brent et de 6,1 % pour le WTI contre des baisses respectives de 24,1 % et 33,1 % en 2019. A Partir du mois de mars, avec l'aggravation de la crise sanitaire, ces cours ont amorcé leur chute, en dépit de la baisse de la production décidée par les pays de l'OPEP pour juguler la chute des prix. En Avril, pour la première fois de son histoire, le cours du WTI était passé en terrain négatif en se négociant en dessous du zéro dollar. La remontée des cours est intervenue à partir du mois de mai, laquelle a porté les prix du Brent et du WTI respectivement à 55,6 USD et 52,8 USD le baril en fin d'année.

Quant aux prix des produits agricoles, ils ont majoritairement affiché des évolutions haussières, en raison de l'augmentation de la demande de ces produits, dans un contexte de recherche de la sécurité alimentaire des pays face à la pandémie de la Covid-19.

² Résumé tiré du rapport de la politique monétaire 2020

1.3. Perspectives économiques mondiales

L'avancée significative de la course pour la mise en place des vaccins dès le premier trimestre 2021, devant permettre de résorber la pandémie, a suscité un grand espoir. Cependant, de nouvelles vagues d'infection et de nouveaux variant du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives.

Ainsi, dans un contexte caractérisé par une incertitude exceptionnelle, l'économie mondiale, telle que projetée par le FMI, devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021 et 4,2 % en 2022. Les prévisions de 2021 sont revues à la hausse de 0,3 point par rapport aux prévisions précédentes parce que le FMI estime que l'activité économique pourrait s'affermir durant l'exercice 2021 par le fait, d'une part, de la mise en place des vaccins et, d'autre part, du soutien supplémentaire à quelques grands pays pour la relance de leur économie.

Toutefois, la vigueur de la reprise devrait considérablement varier d'un pays à un autre en fonction de leur accès aux conditions médicales, de l'efficacité des mesures de soutien à l'économie et du niveau d'exposition aux effets de contagion entre pays.

CHAPITRE II : ACCUMULATION DES FACTEURS DE VULNERABILITE

a) Généralité³

La pandémie a frappé quasiment toutes les nations du monde et, ayant occasionné des tensions aussi bien sur leurs marchés intérieurs qu'extérieurs par les effets de contagion. La paralysie orchestrée par le confinement a affecté bon nombre d'entreprises à l'échelle internationale, en créant des tensions sur leur résilience.

En effet, les facteurs de vulnérabilité n'ont cessé d'accroître, tout en suscitant des craintes pour la stabilité financière de certains pays. Il convient de noter que l'endettement du secteur privé a pris largement de l'envol et les Etats ont creusé des déficits budgétaires, afin de soutenir les économies totalement dévastées.

Dans le rapport du FMI d'octobre 2020, il est fait état des pressions sur les liquidités des entreprises non financières de nature à se transformer en insolvabilité si jamais la crise perdurait et si les signes de relance à court terme n'arrivaient pas à se concrétiser dans un délai raisonnable. Il est important de souligner qu'au regard de cette crise sanitaire, les petites et moyennes entreprises sont restées plus vulnérables que les grandes entreprises qui sont capables de se financer sur les marchés.

Par ailleurs, il sied d'épingler que l'ampleur des défauts de paiement dépendra, en dernière instance, de la portée et de la durée des mesures de soutien à l'économie, et de la rapidité de la reprise de l'activité, qui devrait considérablement varier d'un secteur et d'un pays à l'autre.

Dans les pays du G7, l'endettement du secteur privé a sensiblement progressé à partir du mois de mars et durant le deuxième trimestre de 2020. Les mesures de soutien des états de G7, en particulier celles qui étaient focalisées sur le secteur d'entreprises, ont globalement eu un effet bénéfique. Toutefois, le FMI estime que malgré la couverture imminente du vaccin, ce soutien devrait continuer pendant un certain moment pour éviter toute compromission du processus de relance économique.

Pour ce qui est des pays émergents et pré émergents, Certains ressentent des difficultés de financement et courent ainsi le risque de basculer dans le surendettement ou l'instabilité financière, nécessitant le soutien de leurs états. C'est ainsi que dans la plupart de cas, pour amortir le choc sur l'activité économique, les décideurs de ces pays ont répliqué par des mesures vigoureuses, l'assouplissement des conditions financières et par la réduction des tensions sur les marchés intérieurs.

³ Résumé tiré des rapports sur la stabilité financière du FMI, éditions octobre 2020 et avril 2021

Pour la première fois, de nombreuses banques centrales de pays émergents ont lancé des programmes d'achat d'actifs pour faciliter le bon fonctionnement des marchés financiers et de l'économie en général, au moment où ceux pré-émergents se sont avant tout attachés à conjurer les effets de la pandémie dans un contexte d'endettement élevé.

b) Etat de la résilience du secteur financier mondial⁴

Pour faire face aux chocs liés à la crise de la COVID-19, les banques, à l'échelle mondiale, étaient dans l'obligation de se doter des niveaux de fonds propres plus élevés qu'à la veille de la crise financière mondiale, sous l'assistance des pouvoirs publics qui se trouvaient également dans l'obligation de déployer rapidement toute une batterie de mesures pour, d'une part, soutenir l'activité économique et, d'autre part, maintenir la capacité des banques à accorder des prêts.

Il importe de relever que la crainte persiste sur l'ampleur du choc et la multiplication probable des défauts de paiement des entreprises et des ménages, dans le cas où la crise perdurerait jusqu'à entamer éventuellement la rentabilité et les fonds propres des banques. Dans ce contexte, pour contenir l'endettement excessif du secteur privé et freiner l'élan de l'effritement des fonds propres des banques d'importance systémique et autres, les prêts garantis par l'État sont encouragés, ainsi que d'autres mesures prudentielles notamment l'activation des coussins.

Il est important de rappeler que bien avant la pandémie, les banques disposaient de volants élevés de fonds propres et de liquidités, grâce aux réformes apportées à la réglementation après la crise financière de 2007–08. Toutefois, si elles résistent encore, il reste à savoir dans quelle mesure les banques continueront de fournir du crédit pendant la phase de reprise qui accompagnerait d'une forte demande de crédit. En effet, si la croissance des prêts, en particulier aux entreprises, a ralenti dans certains pays, la demande de crédit devrait se raffermir une fois que la reprise prendra de la vitesse, en particulier dans les pays où elle s'est montrée la plus timide.

Suivant le rapport de stabilité financière du FMI d'octobre 2020, les risques à court terme pour la stabilité financière dans le monde semblent être maîtrisés au regard des mesures de sauvegarde des pouvoirs publics pour le maintien de flux de crédit à l'économie, ce qui contribue à éviter une réaction en chaîne néfaste au niveau macrofinancier.

Ainsi, une grande partie du système bancaire mondial est demeuré solide. Par contre, certains systèmes bancaires pourraient connaître des difficultés pour maintenir des fonds propres à des niveaux adéquats, si la crise perdurerait, en dépit des mesures actuellement mises en œuvre.

⁴ Résumé tiré des rapports sur la stabilité financière du FMI, éditions octobre 2020 et avril 2021

Toutefois, dans l'éventualité de la relance de l'économie mondiale, la mise en place de mesures accommodantes sera indispensable pour s'assurer que le redressement s'installe durablement. En outre, le programme de réforme financière post pandémie devrait porter principalement sur la consolidation du cadre réglementaire appliqué au secteur financier non bancaire, et sur le renforcement de la surveillance aussi bien macroprudentielle que microprudentielle, en focalisant l'attention sur la limitation de la prise de risques excessive, dans un environnement où les taux d'intérêt se maintiennent durablement à des niveaux bas.

Pour ce faire, les recommandations ci-après du FMI sont à observer :

- encourager les banques à continuer à prêter au secteur privé non financier, tout en actionnant leurs volants de fonds propres et de liquidité, et accorder des moratoires sur le service de la dette seulement lorsque c'est nécessaire pour empêcher des faillites généralisées ;
- aider les entreprises viables grâce à une restructuration qui réduit le poids de la dette, à une aide à la solvabilité (le cas échéant) et à des renégociations extrajudiciaires efficaces de dettes et aide multilatérale ;
- consolider le cadre réglementaire pour remédier aux facteurs de vulnérabilité décélérer à l'occasion de la crise de la COVID-19 et mettre en œuvre des mesures aussi bien macroprudentielles que microprudentielles pour limiter la prise de risques dans un environnement où les taux d'intérêt sont plus bas pour longtemps (cas des pays développés),
- exiger des banques de l'élaboration des plans réalistes pour réduire leur encours d'actifs à problèmes et de créer des marchés pour ces actifs à problèmes du secteur privé non financier ;
- continuer à encourager les banques à recourir à leurs volants, là où il est prudent de le faire, pour soutenir la reprise ;
- maintenir les mesures de soutien jusqu'à ce qu'une reprise durable et inclusive prenne pied, afin d'assurer le flux de crédit à l'économie et d'éviter que la pandémie ne menace le système financier mondial,
- maintenir une politique monétaire accommodante jusqu'à ce que les pouvoirs publics atteignent les objectifs fixés. Les dirigeants doivent agir rapidement pour éviter que les facteurs de vulnérabilité financière ne prennent racine et ne deviennent des problèmes permanents.

**DEUXIEME PARTIE
STABILITE FINANCIERE A
L'ECHELLE NATIONALE**

CHAPITRE III : EVOLUTIONS MACROÉCONOMIQUES INTERNES¹

Au cours de l'année 2019, la gestion des finances publiques a été menée dans un contexte marqué par l'adoption du programme économique du gouvernement au Parlement et la conclusion d'un programme de référence avec le FMI.

En revanche, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au virus Covid-19, dont les effets nuisibles se sont transmis à l'économie par les canaux du commerce extérieur, des investissements directs étrangers et des donations extérieures qui ont affecté l'activité économique du pays.

En effet, eu égard à ce contexte international difficile, les effets induits ont été ressentis au travers de :

- (i) ralentissement du rythme de la croissance ;
- (ii) accélération du rythme de formation des prix pour le marché des biens et services ;
- (iii) gestion des finances publiques, caractérisée par des déficits mensuels successifs, en raison de la faible mobilisation des recettes induite par le choc lié à la pandémie de Covid-19 face à une expansion des dépenses publiques ;
- (iv) besoin de financement relativement faible par rapport à l'année précédente et ce, dans un contexte de ralentissement du commerce international.

3.1. La croissance économique

En 2019, la croissance économique, à l'échelle nationale, s'est établie à 4,4 % contre 5,8 % réalisée en 2018. Cette contraction de 1,4 % a été inhérente aux risques liés, d'une part, à la dégradation de l'environnement sécuritaire dans certaines provinces ainsi que la résurgence de la maladie à virus Ebola dans la partie Est du pays et, d'autre part, au plan international par la persistance des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui ont influé à l'essoufflement de la croissance dans le secteur minier, notamment par la baisse de la production du cobalt

Un revirement a été observé, au niveau national, en 2020, à la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire a été amorcée à partir du mois de mars 2020 et a perduré sur l'année, même si elle a progressivement décliné en intensité. Si les mesures sanitaires de riposte à cette pandémie ont eu le mérite de ralentir sa propagation, elles ont néanmoins entraîné des répercussions négatives sur l'économie, en particulier dans les secteurs où les activités avaient été momentanément suspendues.

¹ Résumé tiré du rapport annuel BCC 2019, rapport politique monétaire 2020 et EVOREC premier trimestre 2021

Contrairement à de nombreux pays à travers le monde, l'économie congolaise n'a pas sombré dans la récession, l'année 2020 se soit soldée par une décélération très prononcée du taux de croissance, ramené à 1,7%. Cette croissance positive, bien que faible a été favorisée par le dynamisme de son secteur extractif, tributaire de la reprise de la croissance économique de la Chine, principal partenaire commercial de la RDC.

Figure 2: taux de croissance du PIB réel (%)



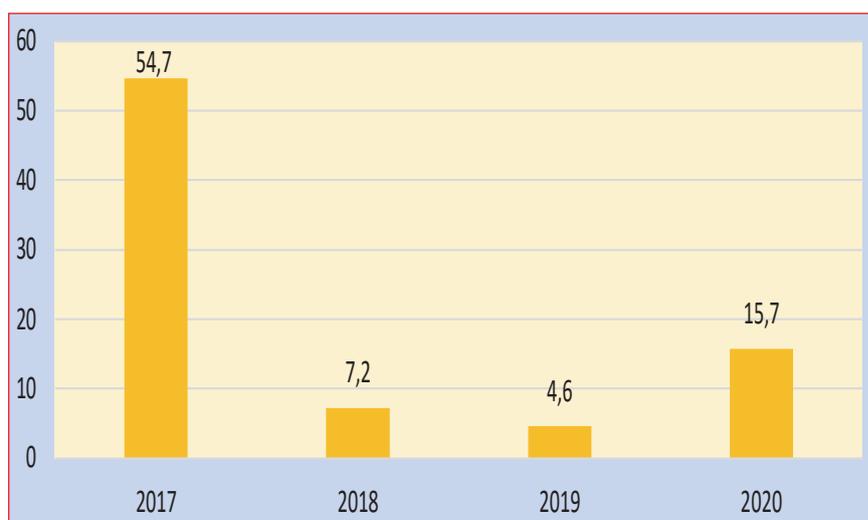
Source: rapport annuel BCC 2020

3.2. Le rythme de formation des prix

Le rapport de la politique monétaire de 2020 de la BCC renseigne que le développement sur le marché des biens et services a été globalement marqué par l'accélération du niveau général des prix. Ainsi, le taux d'inflation, face à un objectif de moyen terme de 7,0%, s'est affiché 15,76% en 2020 contre une réalisation, en déca de cet objectif, de 4,59% en 2019. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 10,99% contre celui de 4,7%, une année plus tôt.

Les facteurs à la base de cette hausse du coût de la vie sont notamment; (i) le financement monétaire du déficit public aux quatre premiers mois de l'année (choc de la demande), (ii) les mesures de confinement, d'isolement de Kinshasa du reste du pays (choc de l'offre), (iii) la fermeture des frontières par certains voisins (choc de l'offre et de la demande) et (iv) la renonciation de la Banque Centrale à la politique des taux d'intérêt réels positifs, entre mars et juillet (choc de l'offre et de la demande).

Figure 3 : prix à la consommation (%)



Source: rapport annuel BCC 2020

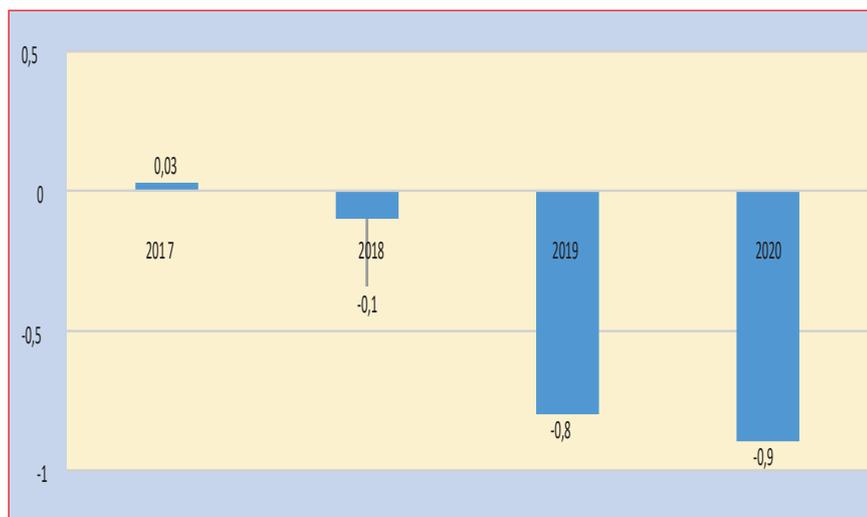
3.3. Secteur public²

Face à la crise sanitaire, les stratégies de la politique budgétaire ont consisté à assurer le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, à conserver le pouvoir d'achat des ménages et à sauvegarder la santé financière des entreprises. Ces mesures de soutien ont significativement affecté les finances de l'Etat au travers de l'expansion de ses dépenses contre un faible niveau de mobilisation des recettes, dont le gap a été couvert durant les quatre premiers mois de l'année par les avances de la Banque Centrale.

A partir de fin avril, le pouvoir public était dans l'obligation de renoncer au financement monétaire pour ne recourir qu'aux appuis budgétaires du FMI et de la BAD ainsi qu'aux bons de trésor. Toutefois, c'est avec la levée des mesures d'assouplissement fiscal et monétaire à fin juillet que la politique budgétaire, basée sur la règle de financement monétaire nul du déficit public, a commencé à produire des effets positifs.

Ainsi, le solde budgétaire global, hors dons en pourcentage du PIB est demeuré déficitaire de 0,9 % en 2020 contre 0,8 % en 2019. Toutefois, ce déficit est demeuré largement inférieur au critère de convergence économique de la zone SADC de 5 % maximum.

² Résumé tiré du rapport Min Fin sur le bilan de la politique budgétaire en 2020

Figure 4: solde budgétaire global, hors dons (%)

Source: rapport annuel BCC 2020

Le ratio recettes fiscales en pourcentage du PIB s'est établi à 7,6% contre 8,9% une année avant, de loin inférieur au critère de convergence économique en la matière fixé à 20% minimum. Il va sans dire qu'au regard de la reprise économique, la mise en place du dispositif sur base caisse devrait s'accompagner de la mobilisation plus accrue des recettes fiscales pour améliorer ledit ratio.

Figure 5: recettes fiscales en pourcentage du PIB (%)

Source: rapport annuel BCC 2020

S'agissant de la dette publique, celle-ci ne semble pas encore constituer une menace potentielle pour la stabilité financière, d'autant plus que son ratio rapporté au PIB continue à demeurer très faible par rapport au seuil minimum requis de 65%. Ce ratio s'est affiché à 12,8%, dont 8,8% pour la dette extérieure et 4,1% pour la dette intérieure, contre respectivement, 11,8% et 7,1% ainsi que 3,9% une année auparavant.

Figure 6 : Dette Publique en pourcentage du PIB (%)



Source: rapport annuel BCC 2020

3.4. Secteur extérieur³

En 2020, la valeur des biens échangés avec le reste du monde a fléchi de 1,8 %, se situant à USD 25.654,0 millions, soit 52,7 % du PIB contre 50,8 % observé une année plus tôt. Cette évolution en termes de volume, découle du recul des importations dans un contexte de hausse des exportations.

A cet égard, la RDC a dégagé un solde excédentaire de sa balance commerciale d'USD 1.727,20 millions, dont les exportations des biens se sont chiffrés à 13.743,7 millions d'USD en 2020, en hausse de 3,8 % par rapport à 2019, impulsée par la hausse des cours de certains produits de base et, dans un contexte de la baisse de la demande, les importations de 11.865,30 millions en recul de 8,3 % par rapport à l'année précédente.

Il ressort des transactions entre la RDC et le reste du monde que le besoin de financement y afférent a connu une légère baisse de 0,1 %, représentant 2,2 % du PIB contre 2,3 % une année plus tôt, résultant essentiellement de la réduction du déficit du compte des transactions courantes. En valeur, ce solde s'est établi à 1.085,0 millions d'USD contre 1.176,0 millions une année auparavant.

S'agissant des termes d'échange, ils se sont améliorés en 2020, en se fixant à 115,3, venant de 101,1 en 2019, suite à la forte hausse des prix à l'exportation.

Par ailleurs, la situation a été préoccupante concernant le niveau des réserves internationales. De 1.141,3 millions d'USD en 2019, soit 4,6 semaines d'autonomie en termes de couverture des importations, les réserves de change ont chuté à 708,9 millions d'USD en 2020 (2,81 semaines de couverture des importations). Pour plus de sécurité, l'idéal serait d'atteindre au moins les trois mois plancher en couverture d'importations, conformément aux critères y afférents de convergence économique de

³ Résumé tiré du rapport de politique monétaire 2020 et rapport Min Fin sur le bilan de la politique budgétaire en 2020

la zone aussi bien COMESA que SADC.

Quant à la valeur externe du franc congolais, il y a lieu de signaler que les transactions sur le marché des changes congolais, se sont traduites par une perte plus prononcée qu'en 2019, avec un taux de dépréciation de la monnaie nationale de 15,16 % à l'indicatif et de 14,57 % sur le marché parallèle contre respectivement 2,23 % et 2,94 % une année auparavant.

En effet, trois grandes étapes ont caractérisé l'évolution du taux de change, à savoir :

1. Primo : la période de janvier à mars 2020, marquée par une faible dépréciation de la monnaie nationale de 1,99 % en moyenne mensuelle à l'indicatif et de 2,05 % au parallèle. Cette situation est expliquée par :

- l'absence des chocs majeurs d'ordre interne ou externe ;
- la mise en œuvre d'une gestion prudente de la liquidité au niveau de la Banque Centrale et ;
- la réalisation des interventions indirectes et directes sur le marché des changes grâce aux ressources de l'appui à la balance des paiements obtenues du FMI en décembre 2019.

2. Secundo : la période d'avril à juillet, dominée par une forte dépréciation du franc congolais, atteignant 13,66 % à l'indicatif et 13,37 % au parallèle. Cette forte perte de la valeur externe du franc congolais avait été expliquée par :

- les effets négatifs dus à la crise du Covid-19 ayant induit une perturbation de l'activité au niveau mondial ;
- la transmission de ces effets sur l'économie nationale par les canaux du commerce extérieur, des investissements directs et des transferts des revenus ;
- les effets de certaines mesures internes de riposte (pour éviter la propagation de la Covid-19), visant notamment à soutenir, les entreprises et les ménages.

En effet, l'accélération du niveau général des prix telle qu'évoquée ci haut, couplée de la perte de valeur de la monnaie locale, ont en partie influé sur le recul et/ou la contraction en point de croissance des certaines branches d'activité économique qui sont dans la plupart de cas contreparties du système financier. Par ricochet, cette contraction a induit la décélération du niveau d'activités du secteur financier, dont la contribution en point de croissance a été ramenée à 0,02 % contre 0,16 % une année auparavant, soit un recul de 0,14 % point de croissance.

3. Tertio : la période d'août à décembre, a été caractérisée par le retour de la stabilité, la monnaie nationale ayant enregistré une appréciation de 0,26 % à l'indicatif et 0,68 % au marché parallèle de Kinshasa. Cette relative hausse de la valeur externe du franc congolais est justifiée par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la signature et la mise en œuvre du pacte de stabilité entre le Gouvernement et la

Banque Centrale avec comme point central, l'absence de financement monétaire du déficit public;

- le gel temporaire opéré dans le paiement des dépenses publiques, dans le cadre de la stratégie de la résorption de la liquidité excédentaire sur le marché;
- le durcissement de la politique monétaire; et,
- la mise en œuvre d'une gestion prudente de liquidité bancaire par la Banque Centrale.

CHAPITRE IV : LIENS MACRO FINANCIERS

Les liens macro financiers traduisent l'interaction au sein de l'économie réelle, entre les acteurs financiers entre eux et avec d'autres acteurs de l'économie réelle. Ainsi, les liens transactionnels qui les lient génèrent le risque de contrepartie. A ce titre, les risques y découlant constituent les facteurs déterminants dans l'élaboration d'une politique macroprudentielle.

L'analyse de ces liens repose sur la corrélation à établir, d'une part, entre les différentes contributions des secteurs d'activités économiques, en termes de cristallisation, dans le PIB, l'évolution en point de croissance et les expositions du système bancaire sur ces mêmes secteurs et, d'autre part, entre les secteurs institutionnels et le système financier.

A cet égard, l'objectif poursuivi est d'appréhender les secteurs à risques qui, éventuellement, pourraient nuire à la stabilité financière, en approche descendante et/ou voir comment les risques résultant du secteur bancaire pourraient probablement se répercuter sur l'économie réelle, en approche ascendante.

En effet, suivant les bonnes pratiques, la probabilité des risques devient significative pour des expositions d'au moins 10 % de l'ensemble d'un agrégat donné sur le total du bilan ou un élément du portefeuille sur le global. Aussi, la même logique est applicable au niveau des parts actives sectorielles dans le PIB.

4.1. Secteurs d'activités économiques

Dans ce registre, cinq (5) branches d'activités économiques ont représenté notamment un poids significatif d'au moins égale à 10 % du PIB, en termes de cristallisation, à savoir: a) Secteur Agricole, Forêt, Elevage, et Pêche, b) Industries Extractives, c) Industries Manufacturières, d) Transport et Télécommunication et, e) Commerce.

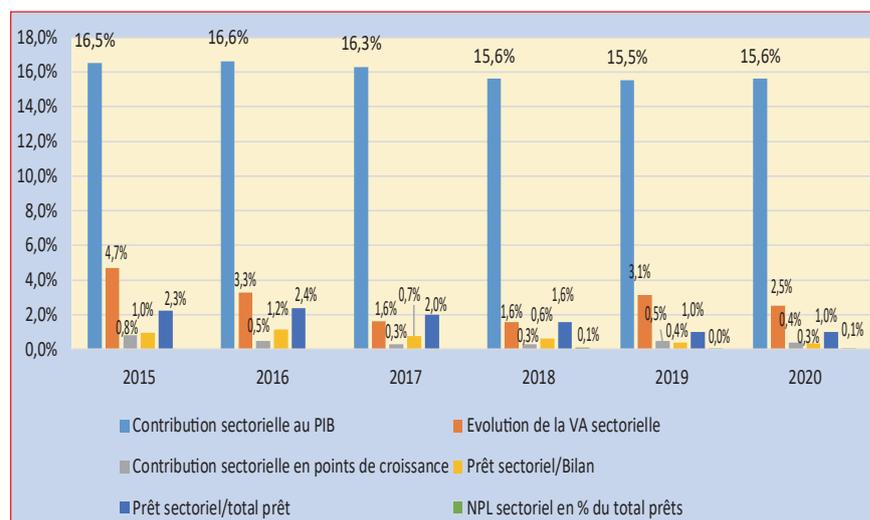
4.1.1. Secteur agricole, forêt, élevage et pêche

Parmi les actions que le Gouvernement de la République préconise, on note la relance du secteur agricole, en vue d'accroître davantage sa production pour une contribution encore plus active dans le PIB. Ainsi, avec un poids significatif dans le PIB de 15,6 %, cette branche d'activité a quand même résisté au choc lié à la crise sanitaire. Toutefois, sa contribution en point de croissance a connu un recul de 0,1 point, s'affichant à 0,4 % venant de 0,5 % une année plus tôt.

Par ailleurs, malgré son poids significatif dans le PIB, l'offre de crédit bancaire audit secteur est de moindre importance de par le faible niveau d'exposition du système

bancaire sur cette branche d'activité économique, attesté par le ratio prêt sectoriel rapporté au bilan de 0,3 % contre 0,4 % en 2019 et celui sur l'ensemble des prêts est demeuré constant à 1,0 % les deux années consécutives.

Figure 7 : Agriculture, forêt, élevage et pêche (%)



Source Banque Centrale

Encadré 1 : observations sur le secteur agriculture, forêt, chasse, élevage et pêche

Bien que la valeur combinée du secteur « agriculture, forêt, chasse, élevage et pêche » semble être assez significative, l'offre de crédit à ce secteur par le système bancaire congolais est insignifiante, attestée par le niveau d'exposition tel que renseigné ci haut. Cette situation est consécutive à des politiques de financement des banques, peu orientées vers ledit secteur, pourtant porteur au regard des opportunités qu'il présente.

En effet, l'idée de créer une banque étatique, dont la vocation serait le financement du secteur agricole, semble être très risqué pour des raisons ci-après : (i) problème de substituabilité, en cas de faillite d'une telle institution, (ii) concentration des prêts à une seule branche d'activité économique, exposant la banque à une déconfiture éventuelle, en cas de dégradation des prix des produits agricoles, surtout en ce qui concerne les cultures industrielles, (iii) l'expérience du passé a démontré les faiblesses de gestion de l'Etat dans le domaine bancaire, (iv) la probabilité de non prise en compte des injonctions de l'autorité de régulation et de contrôle en cas des failles observées, pouvant dégrader la santé financière de l'assujetti (situations requérantes dans le passé) et (v) la suggestion du FMI, après relecture du projet de loi bancaire, de limiter la prise de participation du pouvoir public dans une banque commerciale à au moins 20 %. A cet égard, il est souhaitable d'appliquer une politique incitative aux banques pour que certaines parmi elles se spécialisent dans le financement de crédit agricole, dans un contexte de diversité.

4.1.2. Secteur : industries extractives

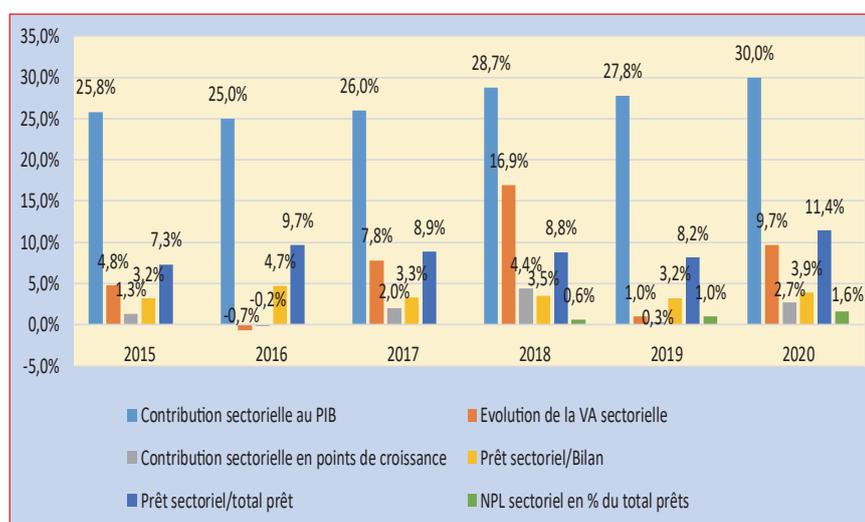
Le dynamisme de ce secteur est quasiment influencé par le secteur minier. Ce secteur a représenté, sur une moyenne de six ans 27,0 % du PIB, et il continue à demeurer fortement exposé aux chocs externes.

L'activité extractive a enregistré une décélération très prononcée de l'évolution de sa valeur ajoutée de 0,1 % en 2019 contre une hausse de +16,9 % en 2018, avec une contribution en point de croissance au ralenti de 0,3 % en 2019 contre une hausse de 4,4 % en 2018, à la suite des incertitudes inhérentes essentiellement aux politiques commerciales, entre les deux plus grandes superpuissances économiques du monde (USA et Chine).

En revanche, contrairement aux attentes pessimistes au regard de la crise sanitaire, l'année 2020, à partir de deuxième semestre, a été caractérisée par la reprise de l'activité extractive, dont la contribution en point de croissance a été haussière de 2,7 %, à la suite de l'atténuation des mesures de ripostes qui ont débouché sur le relâchement de mesures de restriction et la reprise de la croissance de la Chine, en tant que le plus grand pays demandeur des produits miniers de la RDC.

En conséquence, l'industrie extractive est demeurée porteur pour le secteur bancaire, étant donné la progression du niveau d'exposition du système bancaire vis-à-vis d'elle au vu du ratio prêt sectoriel rapporté à l'ensemble de l'offre de crédit à décaissement qui est passé à 11,4 % contre 8,2 % une année plus tôt, nonobstant le faible niveau du ratio sectoriel rapporté au bilan se situant à 3,9 % en 2020 contre 3,2 % en 2019.

Figure 8 : secteur extractif



Source Banque Centrale

Encadré 2 : Observations sur le secteur d'extraction

Les perspectives de l'activité extractive restent prometteuses pour l'avenir, au regard des observations ci-après :

- (i) la hausse probable de la demande du cuivre au regard du retour normale du commerce international, dans un contexte de l'accélération de la transition énergétique qui nécessiterait l'usage des câbles fabriqués à l'aide de ce produit de base ;
- (ii) la hausse éventuelle de la demande de l'or, à l'échelle mondiale, en tant que valeur refuge face à des pressions inflationnistes attendues ;

- (iii) la hausse probable de la demande de cobalt sur le marché international, dans le cadre de la migration au réseau de téléphonie mobile de cinquième génération (5G) et le développement continu du marché des véhicules électriques et hybrides.

Cependant, il y a lieu de rappeler qu'en dépit de ces performances, le secteur minier est un domaine qui est toujours exposé aux déviations de ses cours sur le marché mondial. Pour ce faire, les dommages collatéraux que ledit secteur fait subir à d'autres branches économiques dépendantes, en cas de la baisse prononcée des cours des produits de base, pèsent énormément sur la stabilité financière.

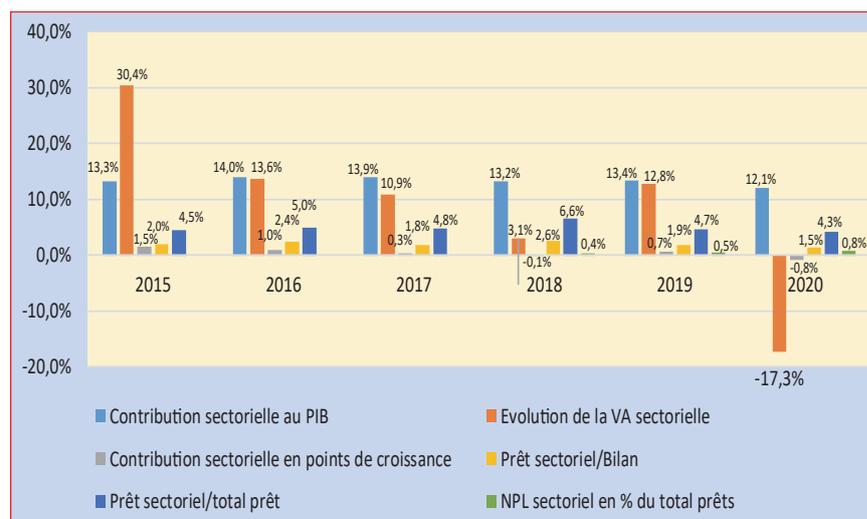
A cet égard, la disponibilité des données, d'une façon régulière, en rapport avec la contribution du secteur minier dans d'autres secteurs, s'avère importante pour bien mesurer l'impact de l'ampleur probable du risque, à partir des expositions indirectes, afin d'y établir éventuellement les différents scénarios en cas de crise.

4.1.3. Secteur industries manufacturières

La branche « industries manufacturières » bien que significative de 12,1 % dans le PIB, fait partie des secteurs affectés par les effets de la crise sanitaire. Elle a connu une variation de sa valeur ajoutée, en recul de 17,3 %, après une progression de 6,1 % en 2019, et a enregistré une contraction de 0,8 point de pourcentage contre 0,7 point de croissance une année avant.

A cet égard, une attitude d'aversion au risque a été affichée par le système bancaire à son endroit, traduite par le niveau faible d'exposition de ce dernier sur ladite branche. Ainsi, le ratio prêt sectoriel rapporté au bilan a enregistré une baisse de 0,4 point de pourcentage, chutant de 1,9 % à 1,5 % d'une année à l'autre. Dans le même ordre d'idées, le ratio prêt à ce secteur rapporté à l'ensemble de l'offre de crédit a fléchi de 4,7 % à 4,3 % d'une année à l'autre.

Figure 9 : secteur industries manufacturières



Source Banque Centrale

Encadré 4 : observations sur le secteur industries manufacturières

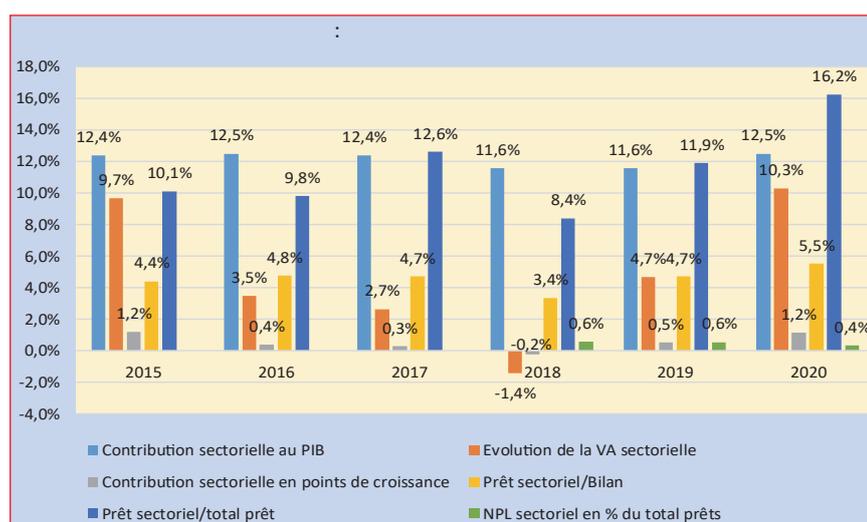
Dans l'ensemble, l'offre de crédit à ce secteur par les banques au niveau national demeure également insignifiante du fait que les politiques de financement du système bancaire dans l'ensemble, sont faiblement orientées vers ce secteur. Cependant, il existe, au sein du système bancaire congolais, un noyau des banques, dont la spécialité est axée sur les grandes entreprises parmi lesquelles figurent les industries manufacturières.

Il est donc important de focaliser l'attention sur ces banques, afin de suivre l'évolution de leurs expositions sur ces entreprises et les effets éventuels qui pourraient en découler.

4.1.4. Secteur : Transport et Télécommunication

Le secteur « transport et télécommunication » (combiné) est demeuré le seul avoir contribué significativement dans la croissance au sein du secteur tertiaire, suite au dynamisme des activités de la téléphonie mobile, avec une part active de 12,5 % dans le PIB venant de 11,6 %. Ainsi, la variation de sa valeur ajoutée a renseigné un accroissement de 5,6 %, passant de 4,7 % à 10,3 % d'une année à l'autre, en s'inscrivant en hausse de 1,2 point de croissance contre 0,5 point une année plus tôt.

En effet, ce secteur fait partie des choix opérationnels du système bancaire pour certaines banques, attestés par une montée en puissance du ratio prêt sectoriel sur l'ensemble des prêts qui s'est établi à 16,2 % contre 11,9 % en 2019 et celui rapporté sur le total bilan, bien qu'encore faible, s'est situé à 5,5 % contre 4,7 % une année auparavant. En sus, le bon comportement affiché par cette branche a été à la base du maintien à un niveau plus bas du ratio de dégradation du portefeuille (0,4 %).

Figure 10 : secteur transport et télécommunication

Source Banque Centrale

Encadré 5 : Observations sur le Secteur de Transport et de Communication**Volet transport**

Le volet transport contribue quasiment dans tous les secteurs d'activités économiques, étant donné ses liens intenses avec d'autres branches. De ce fait, il peut être envisagé dans le cadre du suivi des risques

comme éventuellement un vecteur potentiel de contagion, en cas des difficultés éprouvées par ledit secteur, même si l'ampleur pour le moment semble moins importante.

Volet communication

Depuis plus d'une décennie, le volet communication à travers le monde, surtout avec le numérique, a toujours résisté aux différents chocs. Il a été démontré que ce secteur est encore plus porteur pendant les périodes de crises.

En effet, même dans notre juridiction, ce volet jouisse de ce privilège et fera toujours l'objet de convoitise des banques, dans le contexte du choix opérationnel pour le financement. Cependant, bien que ceci soit encourageant, il doit être considéré comme une alerte, afin que cette convoitise ne puisse pas, à la longue, faire l'objet d'une concentration de l'offre de crédit audit secteur, de nature à engendrer probablement le risque de concentration sectoriel.

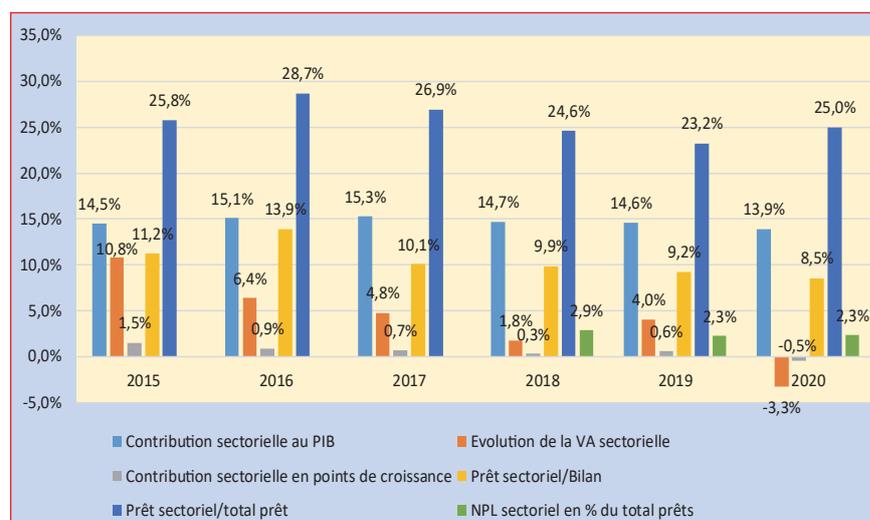
4.1.5. Secteur : commerce de gros et de détail

En 2020, il s'est observé le ralentissement des activités du commerce dû aux effets pervers de la crise sanitaire qui ont occasionné la contraction de cette branche, en termes de contribution sectorielle à la croissance de 0,5 point après une progression de 0,6 point en 2019.

Avec une part active de 13,9% dans le PIB, la moyenne sur six (6) ans de l'exposition du système bancaire sur ladite branche est demeurée significative, d'une part, traduite par le ratio prêt sectoriel sur l'ensemble des prêts de 25,7% et, d'autre part, par le ratio prêt sectoriel sur le total du bilan du système bancaire de 10,4%.

En effet, un tel niveau d'exposition montre à suffisance que le choix opérationnel dans les politiques de financement du système bancaire repose en partie sur la branche de commerce qui, du reste, constitue un fonds de commerce de taille à préserver.

Figure 11 : secteur de commerce de gros et de détail



Source: Banque Centrale

Encadré 6 : Observations sur le secteur de commerce

Le secteur de commerce est tributaire, d'une part, des chocs externes car l'approvisionnement des produits à vendre est en partie importé, de surcroît, le secteur est fortement exposé à la volatilité du taux de change et, d'autre part, des perturbations qui peuvent résulter de la hausse du prix à la consommation qui agit souvent sur le marché face à un pouvoir d'achat des consommateurs, souvent ébranlé par les mêmes effets précités.

En effet, cette branche d'activité a été également secouée par les effets des mesures sanitaires de riposte à cette pandémie. C'est ainsi qu'un bon nombre des prêts accordés à ce secteur a été restructuré, dans l'optique de préserver cette branche qui constitue un fonds de commerce important pour le secteur bancaire.

Toutefois, cette restructuration ne constitue quasiment pas un danger potentiel, étant donné que la période de perturbation a été de courte durée et la relance économique semble prometteuse pour que ce secteur se retrouve de nouveau.

Par ailleurs, il importe de relever qu'en période de crise comme en période de prospérité, la branche de commerce devrait ipso facto être suivie, compte tenu du niveau élevé d'exposition du système bancaire sur ce secteur.

Les secteurs institutionnels sont pris en compte dans la stabilité financière parce qu'ils constituent la contrepartie par excellence du système financier et peuvent se transformer en vecteurs pouvant amplifier le risque au sein du système financier dans un environnement malsain ou soit, lorsque leur endettement atteint des proportions trop excessives.

C'est ainsi que pour analyser ces liens macro financiers, il convient de recourir aux indicateurs de solidité se rapportant aux secteurs institutionnels (à mettre en place dans notre contexte) qui renseignent sur leur santé financière, afin d'évaluer leur incidence sur la situation financière des établissements de crédit.

4.2.1. Secteur des ménages

L'endettement des ménages à l'endroit du secteur bancaire congolais a continué à demeurer faible par rapport à la taille économique du pays, de par son ratio Prêts aux ménages rapporté au PIB qui se situait à 1,5 % en 2018, s'est contracté, sous les effets des différentes incertitudes, à 1,3 % en 2019 et 2020.

Dans le même ordre d'idées, le volume de ces prêts qui était représentatif de 25,0 % de l'encours global en 2018, a connu un recul de 5,0 % et 2 %, respectivement en 2019 et 2020, en s'établissant à 20,0 % et 18 % aux mêmes périodes.

En effet, l'endettement des ménages s'est contracté de 5,4 % en 2019, venant de l'équivalent en CDF d'USD 712,85 millions en 2018 pour s'afficher à USD 674,46 millions en 2019.

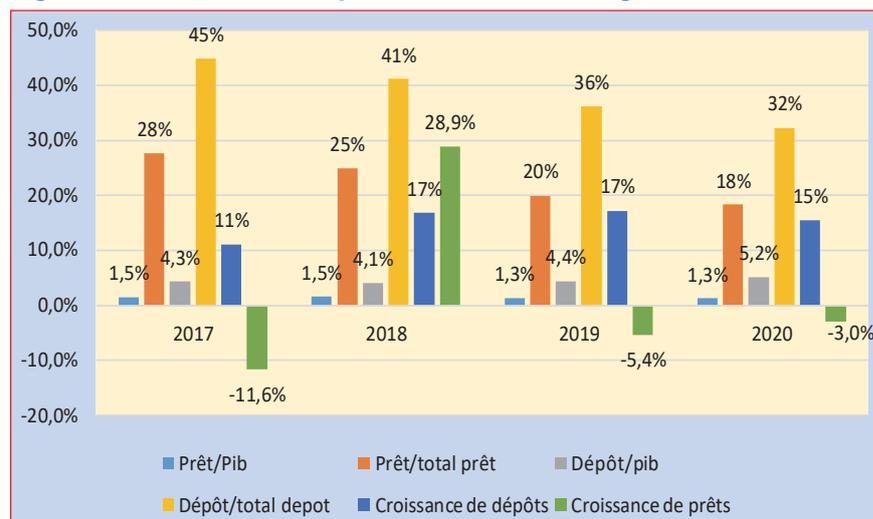
Dans la même lancée, cette contraction s'est poursuivie en 2020, manifestée par une baisse de 3,0 point de pourcentage, ramenant ainsi l'endettement des ménages à USD 654,31 millions en 2020. Ainsi, la contraction observée est consécutive au comportement proactif affiché par le système bancaire à l'endroit de ce secteur, eu

égard, aux effets collatéraux liés, d'une part, aux incertitudes qui ont persisté à l'échelle internationale en 2019 et, d'autre part, aux mesures de riposte sanitaire qui ont induit à la perte du pouvoir d'achat subie par les ménages, suite de la dépréciation prononcée de la monnaie locale et à la hausse sensible du prix à la consommation durant le deuxième trimestre 2020.

Quant aux dépôts des ménages, ils ont connu une décélération de 15 % en 2020 contre une progression un peu plus marquée de 17 % en 2019, s'établissant ainsi à l'équivalent en CDF d'USD 2.570, 53 millions, venant d'USD 2.225,76 millions une année auparavant, portant ainsi le ratio dépôts des ménages sur le PIB à 5,3 % contre 4,4 % antérieurement.

La progression des dépôts fait suite à la poursuite de la prise en charge régulière des salaires durant la période affectée par la pandémie du Covid-19 par (i) le Pouvoir Public, (ii) les entreprises publiques et (iii) certaines entreprises privées.

Figure 12 : Evolution des paramètres des ménages



Source: Banque Centrale

4.2.2. Secteur des entreprises privées non financières

La qualité du portefeuille des prêts est en majeure partie tributaire du comportement financier des entreprises privées non financières. Il va sans dire que l'endettement excessif de ce secteur institutionnel peut accroître sa vulnérabilité aux chocs. E qui peut mettre en péril la capacité de remboursement d'un bon nombre d'entreprises, en cas d'un retournement conjoncturel. Ainsi, les prêts consentis à ce secteur ont été les plus représentatifs de l'ensemble du portefeuille global, soit une moyenne de 57,8 % sur les quatre (4) dernières années.

Par ailleurs, il sied de relever, suivant le rapport du Ministère des Finances sur le bilan de la politique budgétaire en 2020, que les mesures de confinement au deuxième trimestre 2020 expliquent pour l'essentiel des effets collatéraux sur l'économie,

ayant occasionné l'augmentation des faillites et fermetures momentanées des certaines entreprises.

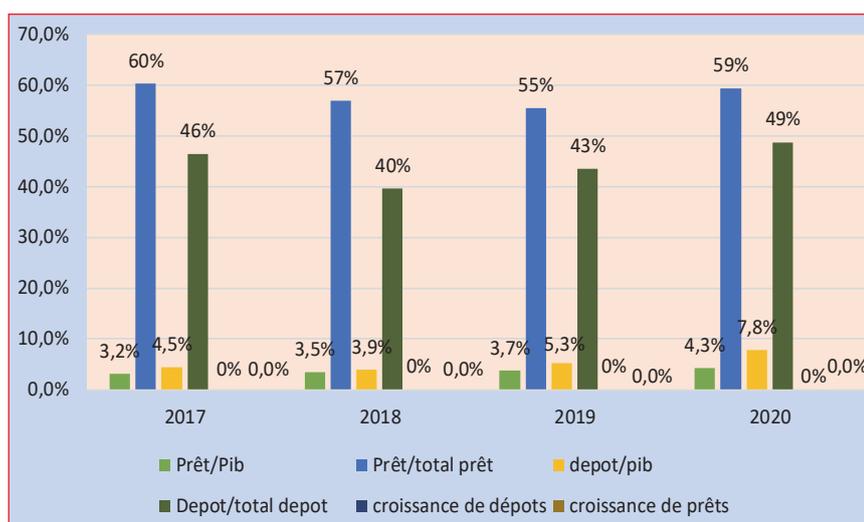
A cet égard, bon nombre d'entreprises se sont retrouvées en situation de besoins de financement, nécessitant le concours des banques pour leur restauration, dans un contexte de la reprise de la stabilisation du cadre macroéconomique, à partir du deuxième semestre 2020. C'est ainsi qu'en lieu et place d'une éventuelle contraction, il s'est plutôt observé une tendance haussière des prêts accordés aux entreprises privées non financières, toutefois, moins marquée de 12,7 % par rapport à celle de l'année précédente de 15 %.

Ces prêts se sont chiffrés à l'équivalent en CDF d'USD 2.119,30 millions en 2020 venant d'USD 1.879,92 millions une année plus tôt, portant ainsi le ratio prêts aux entreprises privées rapporté au PIB à 4,4 % contre 3,8 % une année auparavant.

Dans la même lancée, les dépôts des entreprises privées non financières ont progressé de 46 % et 45,0 %, respectivement en 2019 et 2020. Ils se sont établis à l'équivalent en CDF d'USD 3.885,12 millions contre USD2.675, 54 millions l'année d'avant, occasionnant ainsi le ratio dépôts sectoriels sur le PIB en hausse de 2,7 %, passant de 5,4 % en 2019 à 8,0 % en 2020.

En effet, ce rythme de progression des dépôts, dans le contexte de crise, est en partie attribuable aux performances observées du secteur extractif et au dynamisme de celui de communication.

Figure 13 : Evolution des paramètres des entreprises privées



Source: Banque Centrale

CHAPITRE V: SYSTEME FINANCIER CONGOLAIS

Le secteur financier est constitué des institutions financières, du marché financier bien que moins développé et du système de paiements.

Cependant, nonobstant les efforts engagés aussi bien par le Gouvernement que la Banque Centrale du Congo, il se dégage encore des défis ou challenges à l'essor du système financier congolais.

Les contraintes identifiées peuvent se résumer notamment aux points ci-après :

- faible niveau de bancarisation et faible niveau d'inclusion financière;
- financement principalement à court terme eu égard à la nature des ressources mobilisées et absence de la finance directe ou d'un marché des capitaux;
- système financier dominé par les banques, peu diversifié et carence d'institutions financières spécialisées dans le financement long;
- coûts élevés de services financiers;
- absence à la fois des mécanismes d'assurance des dépôts, d'une centrale de risques moderne ou d'un crédit bureau et d'un fonds de garantie des crédits pour les PME/PMI;
- forte dollarisation de l'économie et hypertrophie du secteur informel;
- absence d'institutions financières viables spécialisées dans le financement à moyen et long termes;
- absence d'un marché financier;
- ralentissement de certaines activités de la surveillance du système financier et du processus de mise en œuvre des réformes déjà amorcées, en raison de la pandémie de COVID-19.

5.1. Les institutions financières

En fonction de la catégorisation universelle des institutions financières, le paysage financier congolais est composé de 241 institutions financières en 2019 contre 252 l'année précédente, réparties comme suit :

- le nombre des banques commerciales a été ramené à quinze (15) contre dix-sept (17) en 2019, suite au retrait de l'agrément de la Banque Internationale de l'Afrique au Congo, d'une part, et à la fusion acquisition des deux banques, en l'occurrence la BCDC et Equity Bank, d'autre part,
- le paysage bancaire est constitué de quatre (4) établissements sous contrôle national et onze (11) sous contrôle étranger;

- une seule caisse d'épargne publique ;
- soixante-onze (71) Coopératives d'Épargne et de Crédit en 2020 contre soixante-douze (72) unités en 2019 ;
- vingt et une (21) Institutions de Microfinance en 2020, dont sept (7) collectrices des dépôts et quatorze (14) non collectrices des dépôts, contre vingt-quatre (24) en 2019 ;
- quatre (4) institutions spécialisées aussi bien en 2020 comme en 2019 ;
- trente-cinq bureaux de change en 2020 contre trente-quatre (34) en 2019 ;
- une baisse du nombre de messageries financières de dix (10) unités en 2020 pour s'établir à quatre-vingt (80) contre quatre-vingt-dix (90) en 2019 ;
- quatre (4) Institutions Emetteurs de Monnaies Electroniques en 2020 comme en 2019 ;
- la libéralisation du secteur des assurances continue de croître davantage et suivant les perspectives le paysage dudit secteur pourrait constituer de vingt-sept (27) institutions du secteur d'ici 2021 ;
- le secteur de fonds de pension a gardé le même nombre que l'année d'avant, soit deux(2) unités.

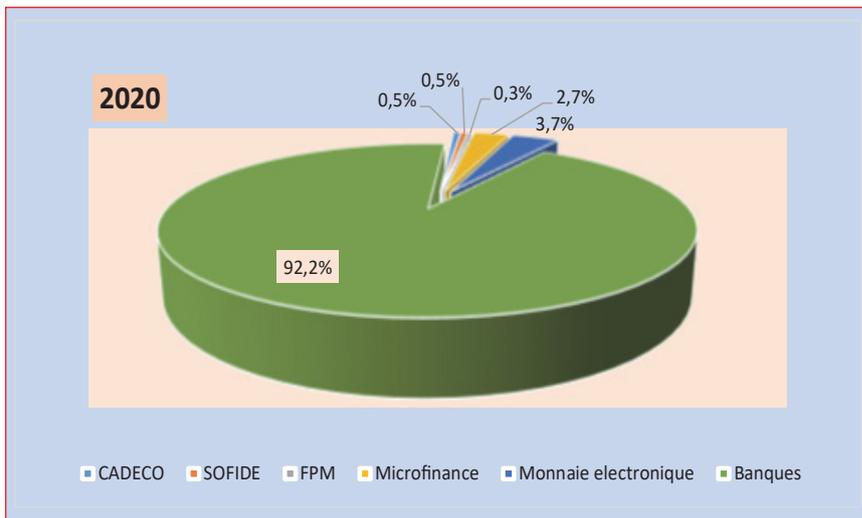
Tableau 2 : Catégorisation des institutions financières

N°	TYPES D'INSTITUTIONS	2018	2019	2020
1	INSTITUTIONS COLLECTRICES DE DEPOTS			
	Banques commerciales	17	17	15
	Caisse d'Épargne	1	1	1
	Coopératives d'Épargne et de Crédit	82	72	71
	IMF collectrices des dépôts	11	11	7
2	AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS			
	SOFIDE	1	1	1
	Kwanza Capital	1	-	-
	Fonds de Promotion pour l'Industrie, « FPI » en sigle	1	1	1
	IMF non collectrices de dépôts	9	13	14
	Fonds de Promotion de la Microfinance « FPM S.A. » en sigle	1	1	1
	Fonds National de la Microfinance	1	1	1
3	AUXILIAIRES FINANCIERS			
	Bureaux de change	27	34	35
	Messageries Financières	72	90	80
	Emetteurs de Monnaie Electroniques	4	4	4
4	SECTEUR D'ASSURANCE	1	4	27
5	FONDS DE PENSION	2	2	2

Source: BCC/DSIF, Banque Centrale non comprise dans cette catégorisation

Le paysage financier sous la supervision de la Banque Centrale est toujours dominé par le secteur bancaire, dont la part du marché, en termes du total de bilan, a représenté 92,3 %, suivi du secteur des émetteurs électroniques (3,7 %) et celui de la microfinance (2,7 %). Le reste d'entités a représenté 1,3 %.

Figure 14 : Part de Marché des Institutions Financières contrôlées par la BCC



Source: BCC-Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

5.2. Le marché financier

Hormis les institutions financières, le marché financier reste très peu développé, il est composé du marché monétaire, du marché interbancaire et du marché des changes. Les autres compartiments du marché financier structuré ne sont pas développés en RDC, notamment le marché des obligations et celui des dérivés financiers.

5.2.1. Dispositif opérationnel de la BCC

La Banque Centrale du Congo met à la disposition des institutions collectrices des dépôts, deux guichets de refinancement en vue de parer à tout assèchement de la liquidité dans le système bancaire. Il s'agit du guichet de prêts à court terme et celui des facilités permanentes.

Guichet de prêt à court terme; les opérations y afférentes consistent à fournir de la liquidité aux banques pour une maturité maximale de 7 jours. Le taux d'intérêt attaché à ces opérations est identique au taux directeur. C'est le guichet de nantissement (taux de réescompte).

Guichet des facilités permanentes; les opérations des prêts y effectuées permettent à la BCC de fournir de la liquidité aux banques pour une durée de 24 heures. Le taux d'intérêt appliqué à ce prêt est le taux directeur majoré d'une marge, qui est actuellement de 1,0 point de pourcentage.

5.2.2. Marché des titres publics⁴

Par son décret N° 18/025 du 11 juin 2018 le Gouvernement de la RDC a amorcé le processus d'émission des titres représentatifs d'emprunts publics appelés Bons du Trésor et Obligations du Trésor. Les Bons du Trésor sont des titres à court terme, ayant une maturité de 3 mois, 6 mois et 12 mois dont les intérêts sont précomptés à la souscription. Les Obligations du Trésor sont des titres à moyen et long termes émis pour des maturités supérieures à un an et dont les intérêts sont payables annuellement.

Les Obligations et Bons du Trésor sont remboursés en une seule fois à l'échéance. Ils sont des titres dématérialisés, exclusivement inscrits en compte-titres, négociables et assimilables. Ils sont émis par voie d'adjudication à prix multiples, adjudication ouverte à toutes les banques qui en formulent une demande de participation auprès du Ministre des Finances.

Les Bons du Trésor sont libellés en franc congolais ou, le cas échéant, en dollar américain et de valeur nominale de 100.000,00 CDF ou de 10,00 USD. Les Obligations sont libellées en franc congolais ou, le cas échéant, en dollar américain et remboursables au pair à l'échéance finale.

Le Ministre des Finances publie, au début de chaque année et de préférence 15 jours avant la première adjudication de l'année, un programme annuel d'émission prévoyant une estimation du volume global des émissions prévues par la Loi de finances. Il publie également, au début de chaque trimestre et de préférence 15 jours avant la première adjudication du trimestre, un calendrier trimestriel des adjudications, ce calendrier est actualisé en cas de besoin. La BCC est chargée de l'organisation matérielle de ces adjudications et assure la gestion des opérations liées aux titres émis.

Depuis le mois d'octobre 2019, le Gouvernement de la République a repris avec l'émission des titres publics. Au cours de l'année de lancement, le Gouvernement avait levé 112,0 milliards de CDF à partir du 08 octobre 2019 contre 255,3 milliards des soumissions reçues, soit un taux de soumission de 227,9%.

En 2020, sur un montant prévisionnel annuel de 692,0 milliards de CDF inscrit dans le plan de trésorerie du secteur public à fin décembre 2020, les émissions des Bons du Trésor se sont établies à 566,8 milliards, dont 15,5 milliards au titre d'intérêts précomptés contre des souscriptions reçues de 713,5 milliards, alors que le montant annoncé était de 994,5 milliards.

⁴ Résumé tiré du rapport OBAMA 2020 et rapport politique monétaire 2020

CHAPITRE VI : LE SECTEUR BANCAIRE

6.1. Introduction

De prime abord, il convient de souligner que face à la propagation de la pandémie de COVID-19, la Banque Centrale a pris certaines mesures d'allègement réglementaire, afin d'éviter une quelconque asphyxie des acteurs de l'économie réelle dans leurs transactions avec les établissements de crédit et autres intermédiaires.

Concernant la gestion de la qualité du portefeuille, les mesures suivantes étaient prises :

- suspendre l'application des pénalités de retard sur les créances en souffrance pendant la période de crise ;
- privilégier les règlements à l'amiable des différends entre acteurs ;
- encourager les clients à solliciter des restructurations des prêts en souffrance en fonction de l'évolution de leur capacité de remboursement ;
- accorder des délais de grâce tenant compte de la situation provoquée par le coronavirus ;
- privilégier le crédit aux secteurs alimentaire et pharmaceutique.

Pour ce qui est de la liquidité :

- fournir de manière continue la liquidité à la clientèle notamment par l'accroissement des terminaux de paiement, le cas échéant, en passant par la mutualisation desdits moyens dans le secteur ;
- envisager le rapatriement d'une partie des avoirs en devises non productifs détenus auprès des correspondants étrangers pour faire face aux besoins de la clientèle.

Quant au capital minimum, il était préconisé le report de l'exigence du capital minimum des banques à l'équivalent en CDF d'USD 50 millions, au premier janvier 2022.

En effet, bien que la crise sanitaire ait entraîné des répercussions négatives sur l'économie nationale en 2020, le secteur bancaire a été parmi ceux qui n'ont connu d'interruption d'exploitation lors de cette crise et a pu quand même résister aux chocs, tout en maintenant un rythme croissant de sa situation financière, reflété par le bilan de 23,0 %, bien qu'au ralenti, comparativement à la progression de 27,3 %, réalisée en 2019.

Ainsi, le volume du bilan du système bancaire s'est chiffré à l'équivalent en CDF d'USD 10.481,12 millions en 2020 contre USD 8.519,92 millions une année plus tôt, portant ainsi le ratio bilan sur PIB à 21,05 %, aux dépens de la contraction de plusieurs branches d'activités économiques, contre 16,9 % une année auparavant.

Figure 15 : Indicateur bilan secteur bancaire rapporté au PIB

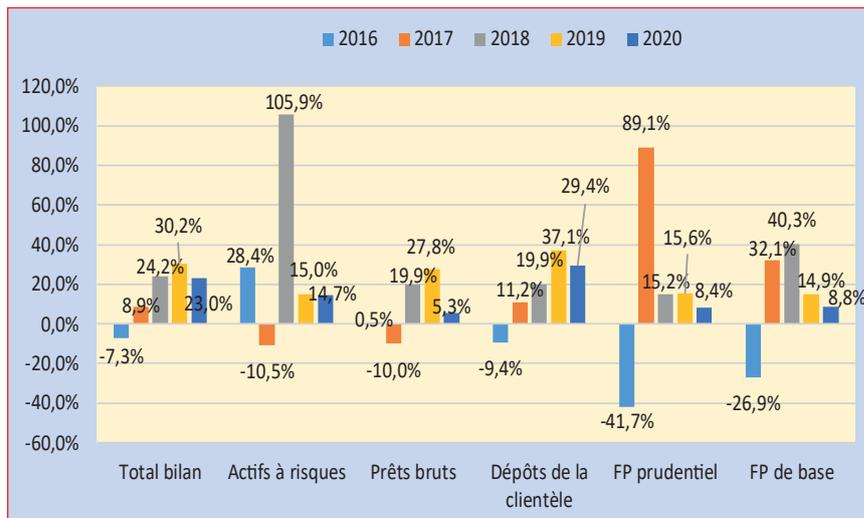
Source: Banque Centrale

S'agissant des dépôts de la clientèle, ils se sont établis à l'équivalent en CDF d'USD 7.966,14 millions en 2020 venant d'USD 6.156,73 millions en 2019, soit une croissance de 29,4 % contre une progression plus marquée de 33,4 % une année plus tôt.

Pour ce qui est des prêts consentis à l'économie, ils ont enregistré une décélération de 5,3 % en 2020 contre une progression plus marquée de 18,0 % l'année d'avant, se chiffrant à l'équivalent en CDF d'USD 3.568,13 millions en 2020 contre USD 3.387,61 millions en 2019.

Toutefois, durant cette période de crise, les prêts à l'économie ont été soutenables, étant donné l'accroissement légèrement plus marqué des fonds propres réglementaire (8,4 %) et celui de base (8,8 %), comparativement à celui du portefeuille des prêts (5,3 %). Cette soutenabilité a résulté, d'une façon générale, du comportement prudent affiché par le secteur bancaire, face aux incertitudes très prononcées observées en 2020. Cette prudence a été traduite par un certain niveau d'aversion aux risques, afin de conserver un certain niveau de résilience du secteur bancaire national.

Figure 16 : Evolution de quelques paramètres clés du secteur bancaire de 2016-2020



Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

6.2. Adéquation des fonds propres du secteur bancaire

Dans l'ensemble, le secteur bancaire a été assez résilient tout au long de la période sous revue. En effet, en 2019, en dépit du ralentissement économique observé durant la période, le ratio de solvabilité globale s'est affiché à 15,3 % contre un seuil minimal requis de 10 % et celui de base à 13,0 % contre une exigence minimale de 7,5 %. La préservation de cette résilience en 2019 a résulté des facteurs ci-après :

- les efforts conjugués du Gouvernement et de la Banque Centrale dans l'orientation judicieuse des politiques économiques pour la stabilité du cadre macroéconomique, préalable pour le maintien de la stabilité d'un système financier au niveau national ;
- les efforts consentis par un bon nombre des banques pour se conformer à l'exigence du capital minimum fixé à 50 millions d'USD, à l'horizon 2020 ;
- la première activation par les assujettis du coussin de conservation des fonds propres en raison de 0,75 % de leurs expositions aux risques pondérés.

En revanche en 2020, contre toute attente et, malgré le report de l'exigence réglementaire du capital minimum au 01 janvier 2022, le ratio de solvabilité global a enregistré une légère baisse de 0,85 % par rapport à l'année 2019, s'affichant à 14,5 %, au-delà de la moyenne de la SADC de 13,5 %. Par contre celui de base, tout en restant en conformité à l'exigence réglementaire, a connu un léger recul de 0,67 %, en s'établissant à 12,3 %.

Figure 17 : Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Figure 18 : Fonds propres réglementaire de base/actifs pondérés en fonction des risques

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Il convient de noter que les secteurs qui étaient touchés par la crise, à l'exception de celui du commerce, sont ceux sur lesquels les expositions des banques sont demeurées très faibles et moins indiquées pour constituer une menace potentielle sur la résilience du système bancaire en 2020, en dépit des allègements institués par l'Autorité de Régulation.

Ainsi, il y a lieu de souligner que durant cette période exceptionnelle, les effets de la crise sanitaire ont conduit la plupart de clients à solliciter la restructuration des prêts qui ne pouvait devenir fatale que si seulement si les effets de cette crise avaient perduré dans l'année.

Dans le cas d'espèce, la détérioration du cadre macroéconomique résultant des effets collatéraux des mesures de riposte à la pandémie a été de courte durée particulièrement

au cours du deuxième trimestre. C'est pour cette raison que la stabilisation a été prompte à partir du troisième trimestre offrant ainsi des opportunités pour une éventuelle relance d'activités économiques.

Pour ce qui est du ratio de levier financier conçu pour contenir l'accumulation de l'endettement des banques et éviter ainsi toute nuisance à la stabilité du système bancaire, celui-ci s'est situé légèrement au-delà du seuil maximal admis de 5 %, traduisant ainsi un niveau d'endettement soutenu au sein du système bancaire national.

Figure 19 : Ratio de levier financier



Source: BCCI/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

6.3. Qualité du portefeuille des prêts à la clientèle

Au cours de la période sous revue, il est observé une tendance baissière des prêts non performants comparativement à l'année précédente. Néanmoins, le niveau des prêts non performants est resté au-delà du seuil maximal admis de 5 %, tel que renseigné au graphique 20 en dessous.

Ainsi, cette baisse a été influencée par la combinaison de plusieurs facteurs, notamment :

1. l'application de la nouvelle catégorisation et celle de la classification des créances en souffrance par les assujettis, dans l'optique de dégager les prêts non performants à leur juste valeur tout en tenant compte des mesures exceptionnelles prises par la Banque Centrale en 2020 dans le cadre des mesures de riposte contre la pandémie ;
2. Les innovations introduites dans la nouvelle réglementation sur la gestion des risques, notamment celle relative au risque de crédit qui offre une meilleure prise en compte de tous les contours des risques, devant concourir à une gestion prudente des risques aussi bien idiosyncratiques que systémiques.
3. La stabilisation du cadre macroéconomique en 2019 comme en 2020, à l'exception de la période de perturbation au deuxième trimestre 2020, a contribué à un certain

maintien de la capacité de remboursement des clients, réduisant ainsi la probabilité d'une dégradation très prononcée du portefeuille des prêts.

4. L'amorce par certaines banques, après la période de perturbation économique du deuxième trimestre 2020, de l'octroi des prêts relais à certaines entreprises en difficulté, avec option de rachat de leurs dettes contractées antérieurement.

Cette pratique encourageante a permis, d'une part, de doter les moyens financiers à ces entreprises en difficulté pour leur relance et, d'autre part, réduire le portefeuille des prêts plus sain, avec moins d'impayés. Toutefois, il convient de noter que d'autres emprunteurs n'ont pas souscrit à cette offre pour éviter un surcroît des dettes. En lieu et place, ils ont plutôt opté pour la restructuration de leur dette, afin que cet allègement puisse leur permettre de se refaire, au regard des opportunités offertes par la stabilisation du cadre macroéconomique.

Il y a lieu également de souligner que d'autres banques au nombre de cinq (5) ont dégagé des pertes après la constitution des provisions constituées qui ont amorti les prêts non performants sans pour autant affecter activement leur résilience.

Au regard de ce qui précède, le ratio prêts non performants, en légère progression de 0,8 % entre 2019-2020, s'est établi à 8,8 % en 2020 contre 8,0 % en 2019.

Figure 20 : Prêts improductifs/total des prêts bruts



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

6.4. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité

Le comportement affiché par le ratio de liquidité globale, laisse entrevoir sa bonne évolution toute au long de la période sous revue, d'autant plus que celui-ci est resté largement supérieur à la norme minimale requise de 100 %, tel que visualisé au travers de la figure n°21 ci-dessous.

Figure 21 : Ratio de liquidité globale



Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Par ailleurs, Il convient de souligner que le secteur bancaire congolais a en grande partie financé l'économie par des ressources stables collectées auprès de la clientèle, considérées comme des ressources traditionnelles à moindre coût. Cette position permet au secteur de limiter son exposition à l'effet de levier excessif et de maintenir un certain niveau d'autonomie pour éviter que le financement de l'économie nationale ne soit pas trop tributaire des lignes de crédit extérieure.

Figure 22 : Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)



Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

6.5. Risque de marché

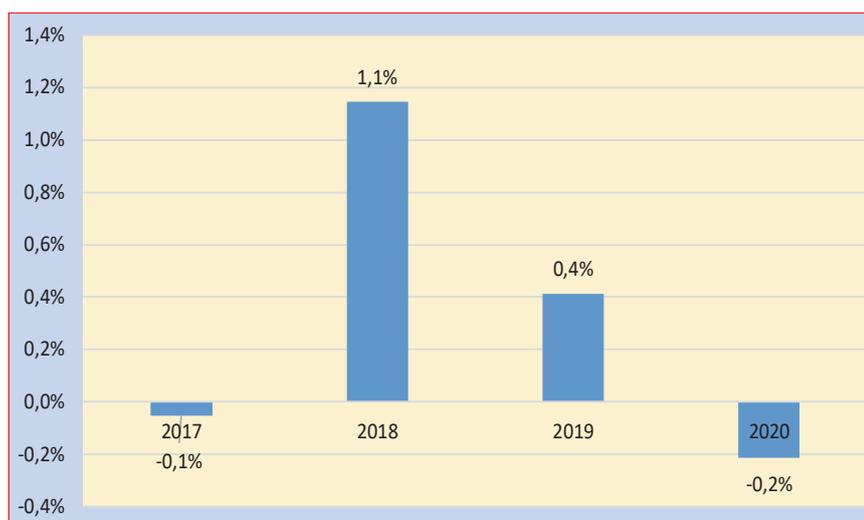
L'exposition au risque de marché du secteur bancaire congolais a été toujours très faible en raison de l'absence de complexité et de sophistication des opérations y afférentes, orientées vers les instruments simples à court terme.

Toutefois, l'économie congolaise est fortement exposée aux pressions sur le taux de change, faisant du risque de change, dans notre contexte, le risque plus important parmi ceux du marché. A cet effet la BCC a introduit, dans son arsenal prudentiel, l'approche standard relative à l'évaluation du risque de marché qui se base sur l'exigence en fonds propres au titre dudit risque, à l'instar des risques de crédit et opérationnel. Toutefois, pour une meilleure surveillance, ladite approche est accompagnée de règles qualitatives du risque de marché.

6.6. Profitabilité bancaire

L'année 2020 a laissé transparaître un certain nombre de contre-performances du secteur bancaire, eu égard à la crise sanitaire, manifestées par son ratio de rendement des actifs qui est demeuré négatif de 0,2 % contre un ratio positif de 0,4 % une année auparavant.

Figure 23 : Rentabilité des actifs



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Par ailleurs, Il sied de souligner que dans notre contexte, les écarts entre les taux débiteurs et créditeurs demeurent toujours très élevés, mais ne contribuent pas significativement dans la rentabilité du secteur bancaire dans la mesure où quasiment toutes les charges de structure, outre celles d'activités, viennent se greffer sur le peu des produits générés par l'exploitation

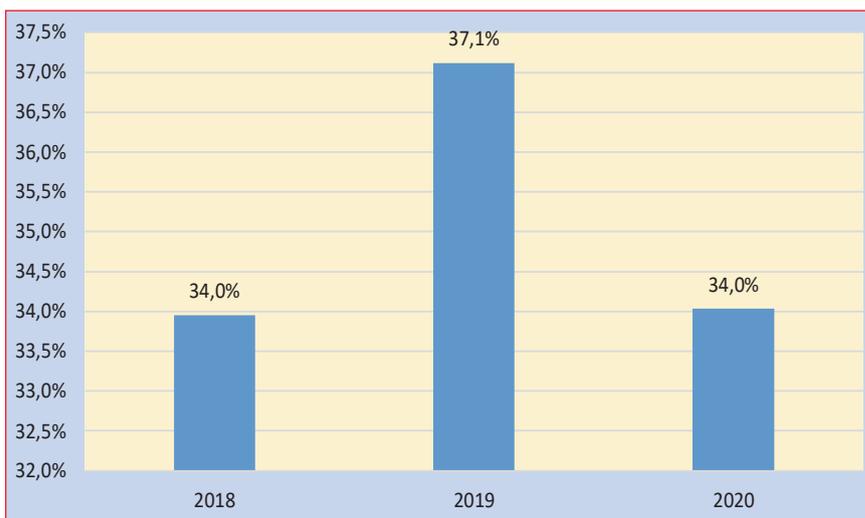
Figure 24 : Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (points de base)



Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

La marge d'intérêts est la source principale de revenus. La moyenne du ratio y relatif durant les cinq dernières années a été modeste et s'est chiffré à 34,0%. Il convient de noter que dans notre environnement, le secteur bancaire est plus tributaire des commissions et autres frais connexes que des intérêts, dont sa marge nette s'est affichée à 42,7%. Cependant, une telle attitude ne pourrait constituer un handicap pour la stabilité du système bancaire car, d'une manière générale les commissions sont plus stables que les intérêts. Ces derniers sont exposés à des risques éventuels de fluctuations en fonction du comportement du marché et de l'environnement.

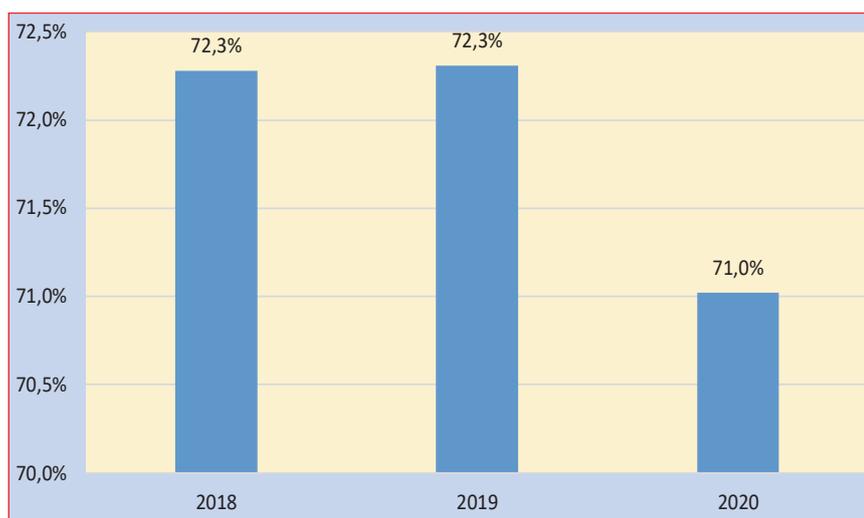
Figure 25 : Marge d'intérêt/produit brut



Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Figure 26 : Marge nette des commissions et autres frais bancaires

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Figure 27 : Charges hors intérêts/produit brut

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

CHAPITRE VII: AUTRES SECTEURS FINANCIERS

7.1. Secteur de la Microfinance

Les effets de la crise sanitaire sur le territoire national ont induit à la baisse les activités du secteur de la microfinance qui se sont contractées de 2,4 % contre une progression significative de 26,9 % une année plus tôt. Ainsi, le total de sa situation financière, traduit par le total du bilan du secteur, s'est établi à l'équivalent de CDF d'USD 310,99 millions en 2020, venant d'USD 318,65 millions en 2019, portant ainsi le ratio bilan du secteur rapporté au PIB, bien que toujours insignifiant, à 0,74 % contre 0,96 % l'année d'avant.

S'agissant du portefeuille des prêts, celui-ci a connu une contraction de 1,7 % contre un accroissement de 11,5 % en 2019. Il s'est chiffré à l'équivalent en CDF d'USD 164,05 millions en 2019 pour être ramené à USD 161,25 millions en 2020.

Il importe de noter qu'au cours de ces deux dernières années, le niveau du ratio des prêts non performants du secteur est resté très élevé, au-delà de 10 % contre une exigence maximale de 5 %. En effet, ce ratio est passé de 11,2 % en 2019 à 12,8 % en 2020. Il va sans dire qu'en dépit de la diffusion d'une série des règlements relatifs à la protection du consommateur, le coût des prêts dans ce secteur demeure très élevé et, maintient un niveau élevé d'impayés, d'autant plus que la majeure partie de la contrepartie du secteur, est constitué des emprunteurs à faible revenu, qui sont fortement exposés aux différentes fluctuations des paramètres macroéconomiques.

Cette situation nécessite un encadrement et un suivi plus pointu de la part de l'Autorité de Régulation et de Contrôle, tenant compte des impondérables résultant des divers facteurs aussi bien à l'échelle internationale que nationale.

Pour ce qui est de l'épargne, il s'est observé une contraction de 5,6 % en 2020 contre une progression sensible de 30 % en 2019. Elle s'est établie à l'équivalent en CDF d'USD 257,29 millions en 2019 pour fléchir à USD 242,89 millions en 2020.

Cependant, malgré la contraction du niveau d'activités de ce secteur, le rendement des actifs s'est amélioré de 0,3 %, il est passé de 1,4 % en 2019 à 1,7 % en 2020.

Par ailleurs, le degré de concentration du total actif de cinq (5) premières institutions, quoiqu'en baisse, a continué à demeurer trop élevé, le ratio y relatif a été ramené à 55,3 % venant de 59,3 % une année auparavant.

Cette position dominante traduit un risque latent qui nécessite, au niveau microprudentiel, un suivi particulier pour un meilleur encadrement, eu égard aux incertitudes observées, tant au niveau international que local.

Au demeurant, le risque de contagion, consécutive à l'interconnexion entre le secteur bancaire et celui de la microfinance, est pratiquement quasi nul, attesté par le ratio γ relatif, établi à 0,74 % en 2020.

Tableau 3 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance

(En millions USD)

N°	RUBRIQUES	2018	2019	2020
1	Total Actif	251,02	318,65	310,99
2	Actif/PIB (%)	0,54 %	0,67 %	0,74 %
3	Portefeuille crédit (en millions de dollars)	147,19	164,05	161,25
4	Crédit/PIB (%)	0,31 %	0,35 %	0,38 %
5	Epargne (en millions de dollars)	197,55	257,29	242,89
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	57,57 %	59,30 %	55,30
7	Actifs de 5 premiers ISFD (en millions de dollars)	144,50	188,82	172,06
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts = 9/3 (%)	10,87 %	11,20	12,8 %
9	Prêts improductifs (en millions de dollars)	16,00	18,31	20,67
10	Rendement des actifs (%)	1,50 %	1,40 %	1,70 %
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	0,83 %	0,96 %	0,74 %
12	Total bilan banques (en millions de USD)	6542,66	8519,92	10.594,16
13	Avoirs auprès du secteur bancaire (en millions d'USD)	54,30	81,91	78,10

Source: BCC/DSIF

7.2. Autres Intermédiaires Financiers

Dans la configuration des autres intermédiaires financiers qui sont régis par la Banque Centrale, aucun parmi eux ne présente encore un risque majeur pour la stabilité financière en RDC. Toutefois, les transactions relatives à l'émission de monnaies électroniques continuent au fil du temps, de prendre tant soit peu de l'ampleur. En effet, le secteur des émetteurs de monnaie électronique, sur un nombre de clients enregistré de 21.131.668 en 2020, seulement 8.879.138 des comptes sont actifs, représentant 42 % des enregistrés, les 58 % restant sont nécessaires à capter pour rehausser l'accès à ces services financiers par le renforcement des mécanismes de l'inclusion financière.

Par ailleurs, pour ce qui est du secteur des assurances, celui-ci est en train de s'étendre à une grande vitesse, le nombre pourrait atteindre vingt-sept (27) d'ici 2021.

En effet, ce foisonnement pourrait éventuellement constituer un risque majeur pour la stabilité financière dans la mesure où il n'existe pas encore, d'une part, un cadre réglementaire et prudentiel de ce secteur, et d'autre part, un référentiel comptable sectoriel pour la mise en place des reportings et la production des indicateurs de solidité du secteur répondant aux besoins de la stabilité financière.

Cependant, dans le cadre de partage d'informations, un Mémorandum of understanding, en sigle MoU entre la Banque Centrale et l'autorité de régulation du secteur des assurances, a été établi en avril 2020. Dans la même optique, il est également important d'envisager le partage d'informations entre la Banque Centrale et la branche de sécurité sociale.

CHAPITRE VIII : CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE

8.1. Evolution du processus de la mise en place de la politique Macroprudentielle

Pour rappel, il y a lieu de souligner que plusieurs faits ont contribué à rendre la politique macroprudentielle un outil par excellence de la stabilité financière. En effet on ne peut noter que :

- les différentes crises bancaires et financières, à l'échelle internationale ont occasionné des pertes de production significative et souvent trop coûteuses, nécessitant la mise en place d'un outil pour anticiper et les éviter dans la mesure du possible ;
- la défaillance des marchés, l'opacité des banques, l'asymétrie de l'information au détriment de certaines parties prenantes et un bon nombre d'externalités dégagés par l'activité bancaire ont souvent constitué une menace à la stabilité financière ;
- les limites de la surveillance microprudentielle et des politiques économiques, dans la détection des risques systémiques, eu égard à la dimension transversale du risque systémique, ont contribué à l'amplification de ces risques ;
- les informations souvent incomplètes des interconnexions directes et indirectes entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle engendrent toujours des externalités ou spirales négatives capables d'amplifier les chocs et constituant une source des crises bancaires et financières systémiques.

A cet égard, prenant en compte les recommandations formulées par le COMESA et la SADC à leurs membres, à propos du développement de la politique macroprudentielle, la Banque Centrale continue à s'aligner aux standards internationaux, dans le cadre d'un vaste programme du renforcement de la réglementation financière, en vue d'asseoir cette politique sur les bases solides, tout en tenant compte de la réalité de notre environnement.

Cette réglementation financière, tirée d'une base légale, devrait être considérée comme le socle de la politique macroprudentielle, dont les objectifs sont notamment :

- consolider la résilience et atténuer la propagation du risque systémique ;
- sécuriser les apporteurs des capitaux qui viennent investir dans le domaine financier, en particulier dans le secteur bancaire ;
- sécuriser les institutions financières, notamment les banques, pour qu'elles puissent assurer à bon escient le financement de l'économie nationale ;
- sécuriser les bénéficiaires des services financiers pour rehausser leur confiance et accroître leur accès aux services.

8.1.1. Consolidation de la résilience et de l'atténuation du risque systémique

Le processus de mise en œuvre de la politique macroprudentielle en RDC s'effectue par palier, se focalisant dans un premier temps sur les objectifs macroprudentiels intermédiaires tels que définis à l'échelle internationale, afin de définir les instruments appropriés devant soutenir cette politique.

Tableau 4 : Instruments macroprudentiels versus objectifs intermédiaires

Objectifs intermédiaires	catégories	Instruments
Atténuer et prévenir une expansion excessive des prêts et d'endettement	Fonds propres Limite des prêts	Coussin contracyclique Exigences en FP sectoriels Coussin des FP pour Ets d'importance systémique Prêts/valeur ou prêts/ revenu
Atténuer et prévenir une expansion excessive de maturité et de liquidité	Liquidité	Ratio structurel de liquidité à LT et celui à CT à préconiser, période d'implémentation non encore définie
Limiter les concentrations des expositions	Fonds propres Limite des prêts	Exigences en FP sectoriels Coussin FP pour les établissements d'importance systémique Lever financier Prêts/valeur ou prêts / revenu
Aléa moral	Fonds propres Liquidité	Coussin des FP pour les établissements d'importance systémique Lever financier NSFR et LCR non encore implémentés

La BCC a entrepris des réformes, avec le concours du FMI/AFRITAC Centre, en mettant en place des instruments adéquats pour la consolidation de la résilience et de la limitation du risque systémique, à savoir :

Tableau 5 : Les instruments macroprudentiels sélectionnés par la Banque Centrale

I. Pouvoirs de l'autorité macroprudentielle	
Pouvoirs « durs » : Compétence institutionnelle	La Banque Centrale a un droit de contrôle direct sur les instruments
Outils de portée générale pour le secteur bancaire	
II. A volant de conservation des fonds propres	Le coussin de conservation, instrument implémenté à fin 2018, est à détenir au-delà du minimum requis par les banques pour pouvoir supporter des pertes soudaines. Il est obligatoire et le montant de ce coussin varie de 0 à 2,5 % des actifs nets pondérés. Cependant, pour un début en RDC, le pourcentage de ce coussin de conservation est à atteindre dans un délai de trois ans, à compter de 2019, en raison de 0,75 % (en 2019 et en 2020) et de 1 % à la troisième année échéant en 2021.

II.B volant des fonds propres contrac- cycliques	Cet instrument implémenté également à fin 2018, vient s'ajouter au volant précédent en période d'expansion. Il est activé par la Banque Centrale du Congo lorsqu'elle estime qu'une croissance excessive du crédit est associée à une accumulation des risques à l'échelle du système. Le montant du coussin varie de 0 à 2,5 % des actifs pondérés, en fonction du degré estimé d'accumulation des risques. Toutefois, la BCC peut aller au-delà de cette fourchette lorsque les circonstances l'exigent. Cette croissance excessive du crédit est mesurée par la déviation du ratio crédit/ PIB par rapport à la tendance, selon la définition du Comité de Bâle
II.C volant des fonds propres pour les éta- blissements d'importance systémique	Implémenté à fin 2018, Cette exigence se justifie par les externalités négatives générées par les faillites des banques qui donneraient lieu à des perturbations au niveau du système et de l'économie réelle. Ce volant est fixé de manière individuelle dans la fourchette de 1 à 2 % sur décision de la BCC. Il sied de souligner que les critères de classification de banque d'importance systémique tels que définis par le Comité de Bâle sont pris en compte dans la réglementation congolaise. Toutefois, un autre critère que la BCC compte préconiser pour identifier les institutions d'importance systémique, est le ratio individuel prêts/ PIB $\geq 10\%$
II.D. limite au ratio de levier	Implémenté à fin 2018, Ce ratio limite le niveau du degré d'accumulation de l'endettement du secteur bancaire. Le seuil minimal du ratio de levier, suivant notre réglementation, est à 5 %.
Outils pour les expositions au secteur des ménages	
III.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des ménages	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contracycliques, focalisé sur l'expansion des prêts aux ménages aux conditions du point II.B.
III.B. Limite à la croissance de crédit au secteur des ménages	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des ménages lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macroprudentielle.
III.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs : Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier résidentiel Limite au ratio prêt/revenu	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macroprudentiels. Toutefois, un reporting est requis pour mieux rendre ces informations.
Outils pour les expositions au secteur des entreprises	
IV.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des entreprises	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contracycliques, focalisé sur l'expansion des prêts aux entreprises non financières, aux conditions du point II.B.
IV.B. Limite à la croissance du crédit au secteur des entreprises	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des entreprises lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macroprudentielle.
IV.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs : Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier commercial	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macroprudentiels. Toutefois, un reporting est requis pour mieux rendre ces informations.

Liens macro financiers	
Contribution sectoriel/PIB Prêts sectoriels/ total Bilan Prêts sectoriels/ total des Prêts	Etablir une corrélation entre les contributions sectorielles dans le PIB et les expositions bancaires sur les branches d'activités économiques.

8.1.2. Sécurisation des investisseurs dans le secteur bancaire

Pour concourir à la stabilité du secteur financier, il est impérieux que la réglementation financière puisse protéger les investisseurs du secteur financier, en particulier du système bancaire. Il s'agit de sécuriser leurs apports dans le but de consolider leur confiance pour contribuer davantage à l'essor économique du pays.

C'est ainsi que dans ses réformes, la BCC a tenu à renforcer le rôle des apporteurs des capitaux, au travers de leurs représentants, dans la surveillance des activités de leurs établissements, notamment par :

- le renforcement du rôle de l'assemblée générale des actionnaires en qualité d'organe de contrôle ultime de l'établissement assujetti conformément à l'instruction 21 relative au gouvernement des entreprises des établissement de crédit ;
- le renforcement du rôle de surveillance de l'organe délibérant en tant que garant de la configuration de tous les dispositifs de gestion, de contrôle et de sécurité ;
- l'instauration des comités spécialisés appelés à assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance pour lui permettre d'obtenir toutes les informations nécessaires pour la bonne marche d'un établissement ;
- la création d'un lien fonctionnel renforcé entre les lignes de contrôle interne et l'organe délibérant conformément à l'instruction 17 aux Etablissement de crédit sur le contrôle interne ;
- la prise en compte de l'environnement international de l'activité bancaire notamment l'externalisation de certaines fonctions de contrôle interne et de gestion des risques auprès d'autres établissements bancaires du groupe d'appartenance pour un meilleur suivi par les organes délibérant, agissant pour le compte des actionnaires.

8.1.3. Sécurisation des institutions financières principalement les banques

L'objectif ultime d'une Autorité de Régulation et de Contrôle est de s'assurer de la solidité, de la stabilité et de la sécurité des institutions financières qui lui sont assujetties. A cet effet, au regard de cet objectif, la Banque Centrale du Congo a entrepris des réformes pour mieux assurer son rôle, en améliorant la réglementation prudentielle, notamment par :

- le renforcement de la qualité des fonds propres afin de consolider la capacité des banques à absorber les pertes probables et d'accroître la résilience individuelle des banques, en vue de faire face aux différentes tensions conformément à instruction 14 en vigueur sur les règles de gestion prudentielles ;
- l'intégration des coussins pour des raisons macroprudentielles ;

- la mise en place des approches de supervision adaptées à l'activité des banques, en tenant compte du profil des risques de crédit, opérationnel et de marché en adéquation avec les fonds propres ;
- l'incorporation du levier financier destiné à contenir l'accumulation de l'endettement excessif des banques ;
- la révision des pondérations à attribuer aux actifs à risques conformément aux standards internationaux ;
- la constitution du système de contrôle interne à trois niveaux indépendants, avec des responsables bénéficiant d'une protection renforcée dans l'exercice de leurs activités (cfr instruction 17 rénovée aux Ets de crédit sur le contrôle interne) ;
- l'introduction des mécanismes d'évaluation de la tolérance aux risques et de calibration de l'appétence pour le risque en fonction des fonds propres, en vue de déterminer la capacité maximale d'une banque à supporter les risques de toute nature conformément à l'instruction 22 en vigueur, aux Etablissements de crédit sur la gestion des risques ;
- l'obligation d'établir une cartographie des risques couvrant exhaustivement les domaines d'activités.

8.1.4. Sécurisation des bénéficiaires des services financiers

La crise financière de 2008 a relevé l'importance de protéger la clientèle des établissements de crédit et de réduire l'asymétrie de l'information entre les bénéficiaires des services financiers et les institutions financières pour améliorer la confiance des consommateurs envers ces dernières et, par ricochet, augmenter l'accès du public aux services financiers.

C'est ainsi que la Banque Centrale du Congo a publié toute une série de règlements relatifs à la protection du consommateur portant sur (i) la gratuité de certains services bancaires offerts, (ii) le taux effectif global, (iii) la gestion des plaintes et (iv) la publication des conditions de banques.

8.2. Les objectifs macroprudentiels

Il convient de rappeler que conformément aux standards internationaux, les objectifs macroprudentiels sont constitués des objectifs généraux et intermédiaires.

8.2.1. Les objectifs généraux

Les objectifs généraux se caractérisent par :

- le renforcement durable de la résilience du système bancaire ;

- la limite des risques de défauts collectifs causés par des interconnexions fortes ou par des expositions massives à un risque commun ou encore par le ciblage des institutions d'importance systémique

Objectif 1 : Renforcer la résilience du système bancaire

Pour maintenir une résilience durable, la BCC a implémenté des instruments, en conformité avec Bâle III, à cela s'ajoute un arsenal des règlements qualitatifs qui, dans l'ensemble, sont destinés à assurer la solidité, la stabilité et la sécurité des banques.

Objectif 2 : Risque de défauts collectifs

S'agissant de l'interconnexion captée par les transactions entre les banques, il a été relevé que les activités à l'interbancaire sur le plan local, a été davantage plus dynamique en 2019, marquées par un accroissement de 22,3 %.

Ce dynamisme, en effet, a résulté de la baisse significative du taux d'intérêt moyen pondéré appliqué sur ce marché, lequel s'est affiché à 3,8 % en 2019 contre 10,3 % en 2018.

En revanche, en 2020, le taux du marché interbancaire a sensiblement grimpé de 4,35 % en janvier à 21,74 % à fin décembre 2020. Ainsi, en moyenne mensuelle, il s'est situé autour de 11,4 %. En sus, les taux débiteurs des banques en monnaie nationale sont demeurés élevés, s'affichant en moyenne à 26,41 %.

Cette situation relève un certain niveau d'aversion aux risques qui s'est installé à l'interbancaire par crainte d'une éventuelle contagion pouvant résulter des répercussions des effets néfastes de la crise sanitaire sur la santé financière des banques.

Par ailleurs, du fait de l'exposition du secteur bancaire au risque de contagion, au regard, d'une part, de ses relations d'affaires avec les correspondants hors place et, d'autre part, des incertitudes observées à l'échelle internationale, bon nombre des banques ont envisagé le rapatriement d'une partie de leurs avoirs hors place pour les besoins domestiques, conformément aux prescrits de l'instruction n° 44 aux établissements de crédit et institutions de micro finance, préconisant certains allègements réglementaires.

8.2.2. Les objectifs intermédiaires

Les objectifs intermédiaires visent à garantir une meilleure identification des risques et une analyse idoine de l'efficacité de la politique macroprudentielle. Ainsi, il y a lieu de relever ce qui suit :

Objectif 3 : Atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier Excessif

L'endettement excessif peut être source de vulnérabilité pour le secteur financier, lorsque celui-ci n'est pas soutenable. Dans le cas d'espèce, le ratio prêt à l'économie rapporté au PIB s'est légèrement accru de 0,5 %, s'établissant à 7,2 % contre 6,7 %

l'année d'avant. En moyenne sur sept (7) ans, ce ratio est de 6,3 %, de loin en-deçà de la valeur moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 27,5 % et de 15 % de celui des pays considérés fragiles par le FMI.

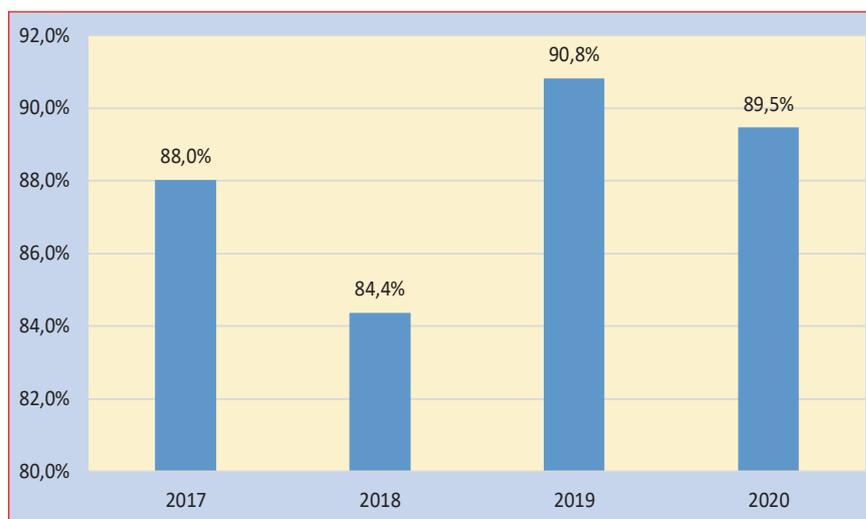
Figure 28 : Prêts rapportés au PIB (%)



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Au regard du faible niveau de ce ratio, il y a lieu de souligner que le secteur bancaire congolais contribue faiblement à la croissance économique du pays. Pour ce faire, il convient de relever la nécessité de l'accroître pour que le secteur bancaire concourt activement à la résilience économique du pays, d'autant plus que la Banque Centrale, dans le cadre des réformes réglementaires, a déjà mis en place des différents coussins pour contenir les différents risques pouvant surgir, en termes de (i) incertitudes, (ii) endettement excessif de la contrepartie des banques, (iii) accumulation de l'endettement des banques auprès des correspondants aussi bien de la même place que hors place ou du marché et (iv) l'aléa moral qui caractérise les institutions d'importance systémique.

Par ailleurs, il tient de relever également la prédominance des prêts en monnaies étrangères. Ces derniers représentent 89,2% de l'ensemble du portefeuille des prêts consentis à l'économie sur une moyenne de quatre (4) ans.

Figure 29 : Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts

Source: BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

En effet, les prêts en devises demeurent fortement exposés aux déviations du taux de change, d'autant plus que les bénéficiaires des services financiers ne sont pas couverts des effets dépréciatifs de la monnaie locale face aux devises étrangères.

C'est ainsi que le respect du pacte de la stabilité par les parties prenantes serait toujours un atout majeur pour la stabilité du système financier, parce qu'elle contribuerait, avec l'appui des bonnes orientations des politiques économiques et des réformes adéquates de la réglementation financière, à sauvegarder la capacité des emprunteurs à rembourser les prêts consentis, à éviter un surcroît des prêts non performants et à limiter éventuellement l'érosion des fonds propres.

Objectif 4 : Atténuer et prévenir une transformation excessive de maturité et liquidité asymétrie d'échéances et illiquidité du marché)

La dernière crise financière a démontré que les cycles de crédit coïncident avec une dépendance accrue du financement à court terme. La transformation excessive de liquidité peut être source des risques pour la stabilité financière.

Les instruments prévus pour répondre à cet objectif sont ceux prévus par Bâle III sur la liquidité, non encore transposé dans notre contexte.

Objectif 5 : Limiter la concentration des expositions directes et indirectes

Le risque de concentration directe découle d'expositions importantes du secteur non financier (le marché de logement, les emprunts souverains et autres emprunts de privé) ainsi que d'expositions entre entités financières. Cette concentration, tant du côté des actifs que des passifs, rend le système financier plus sensible aux chocs communs.

En effet, cet objectif peut désormais être exploité, d'autant plus que plusieurs types des données communiqués à la Banque Centrale par les assujettis donnent la possibilité d'établir et d'évaluer les expositions directes à partir, d'une part, des instruments

financiers repris au bilan et, d'autre part, des branches d'activités économiques reprises dans les reportings ad hoc(pour les expositions).

Par ailleurs, pour les expositions indirectes, il est important de réunir régulièrement les informations sur les contributions intersectorielles, afin d'apprécier l'ampleur de menaces sur le système financier résultant des secteurs économiques dépendants.

Objectif 6: Limiter l'impact systémique d'incitations décalées afin de réduire l'aléa moral

Il est un fait que certaines parties d'un système financier sont considérées comme trop critiques pour pouvoir en supporter la faillite, en raison de leur importance pour l'économie réelle et/ou le reste du système financier.

Ainsi, la BCC a mis en place un instrument macroprudentiel pour les établissements d'importance systémique, sous forme d'exigences supplémentaires des fonds propres en fonction des risques pondérés, fixées de manière individuelle et discrétionnaire dans la fourchette de 1 % à 2 %.

Il sied de rappeler que l'asymétrie de l'information a donné naissance à cet objectif car elle constitue un facteur qui peut désorienter le choix opérationnel d'une banque, dans la mesure où les emplois ciblés peuvent devenir toxiques, à partir d'une gestion peu prudente, tel qu'observé lors de la crise financière de 2008.

C'est pourquoi, le choix opérationnel devrait ipso facto demeurer un facteur déterminant, d'une part, pour les risques aussi bien endogènes qu'exogènes liés aux transactions optées par les assujettis et, d'autre part, pour une surveillance prédictive par l'autorité de régulation et de contrôle.

Ainsi, le choix opéré devrait tenir compte des incertitudes et de toutes les informations entourant cette préférence, afin d'éviter tout désagrément qui peut être source d'aléa moral.

En effet, la Banque Centrale a développé, outre un instrument relatif aux institutions d'importance systémique, tel qu'évoqué ci haut, les dispositions qualitatives adéquates pour permettre une gestion prudente par les assujettis.

8.3. Perspectives

La pandémie de COVID-19 a été source d'énormes préjudices économiques, financiers et sociaux à l'échelle internationale. Ainsi, face à une éventuelle troisième vague qui pourrait encore alimenter les incertitudes, il sied de relever que les expériences vécues à travers le monde, en cette matière ont édifié la communauté internationale à assurer une gestion assez prudente de cette pandémie, afin d'éviter l'intensité accrues des dégâts collatéraux causés préalablement à travers le monde.

S'agissant de notre juridiction, les méthodes appliquées dans le cadre des mesures de riposte vont demeurer inchangées et n'auront éventuellement pas à briser l'élan de la relance que le pays en en train de connaître.

Il y a lieu de souligner que le respect du pacte de la stabilité signé le 18 août 2020, entre le Gouvernement de la République et la Banque Centrale du Congo qui précise les engagements des uns et des autres pour la consolidation de la stabilité macroéconomique, constituerait un instrument préalable qui offre les opportunités pour la relance économique et par ricochet, pour la stabilité du système financier.

Par ailleurs, il convient de relever que le (bon) profil de l'inflation, en déca de l'objectif à moyen terme de 7,0 %, et la faible volatilité de la monnaie locale attendue en 2021 et en 2022, sur fond de poursuite de l'objectif du lissage des fluctuations du taux de change par l'Autorité Monétaire, contribueraient, d'une part, au regain de confiance des entreprises, même celles ayant été secouées pendant la crise sanitaire, et, d'autre part, au maintien de la capacité de remboursement de la contrepartie. Ainsi, on s'attendrait à une amélioration de la qualité du portefeuille des prêts, limitant l'érosion des fonds propres des banques.

Durant cette période de stabilisation du cadre macroéconomique, il est important d'encourager les banques à continuer à consentir davantage les prêts au secteur privé non financier, des prêts relais aux entreprises secouées par les effets de la crise sanitaire, avec rachat de leurs dettes antérieurement contractées, afin de réduire le portefeuille malsain des prêts.

Pour ce faire, il importe d'exiger aux banques ayant encore un taux élevé d'impayé, d'élaborer des plans réalistes pour réduire, sous l'encadrement de l'Autorité de Régulation et de Contrôle, leurs encours d'actifs à problèmes.

Notons que les années 2021 et 2022 seront décisives pour la relance de l'économie nationale, nécessitant une forte intervention des banques dans le financement de l'économie, d'autant plus que, d'une part, les dépôts continuent à prendre de l'envol et, d'autre part, la Banque Centrale, dans le cadre des réformes réglementaires, a déjà mis en place des différents coussins pour contenir les différents risques pouvant surgir.

S'agissant de la poursuite du processus de la mise en place de la politique macroprudentielle, les actions à préconiser devraient être focalisées sur la mise en place des nouveaux indicateurs, devant fournir à la Banque Centrale les moyens nécessaires de déceler les différents facteurs qui peuvent amplifier les risques au sein du système bancaire congolais et ce, dans l'optique de définir les objectifs macroprudentiels propres à la réalité de notre environnement.

Il sied de noter que dans notre contexte, l'Institut d'Emission a d'ores et déjà développé au travers de ces organes compétents, certains indicateurs d'alerte (les indicateurs économiques et ceux de solidité financière des établissements de crédit), les instruments macroprudentiels et certains outils destinés aux liens macrofinanciers.

Notons par ailleurs que pour mieux appréhender l'amplification du risque au sein du système financier (pour une meilleure analyse interactive), il est important, sur base d'une instruction aux banques, après compromis, de mettre en place des indicateurs de solidité des secteurs institutionnels, disséminés au travers des branches d'activités économiques.

Dans la perspective de mise en place d'un cadre institutionnel de stabilité financière en RDC, il s'avère indispensable d'envisager la conception d'un cadre technique de la stabilité financière, qui découlerait d'une concertation entre les différentes parties prenantes. En effet, il ne s'agirait pas de se limiter à lister les indicateurs fournis par les parties prenantes mais plutôt, de donner un sens à chaque indicateur sélectionné, au regard de son importance dans l'analyse de la stabilité financière.

ANNEXE

Tableau 6 : Evolution de la croissance économique mondiale et régionale

	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance Mondiale	3,3	3,8	3,6	2,8	-3,3
Pays émergents et en développement	4,5	4,8	4,5	3,6	-2,2
Pays avancés	1,8	2,5	2,3	1,6	-4,7
Afrique Subsaharienne	1,5	3,1	3,2	3,2	-1,9

FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2019 et Avril 2020
BCC, Rapport annuel en 2020

Tableau 7 : Evolution de la situation Macroéconomique en RDC

Rubriques	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance du PIB réel*	3,7	5,8	4,4	1,7
Prix à la consommation (inflation)*	54,7	7,2	4,6	15,7
Taux directeur*	20	14	9	18,5
Solde budgétaire global, hors dons (% du PIB)*	0,03	-0,1	-0,8	-0,9
Recettes fiscales (% du PIB)*	6,6	7,4	6,9	6,4
Recettes publiques (% du PIB)*	9,7	10,4	8,9	7,6
Dépenses publiques (% du PIB)*	9,7	10,6	9,2	9,6
Dettes publiques (% du PIB)**	18,1	10	11,8	12,8
dont Dette extérieure (% du PIB)**	13	6,7	7,1	8,8
dont Dette intérieure (% du PIB)**	5,1	3,8	3,9	4,1
Solde compte courant (% du PIB)*	-3,2	-3,5	-3,1	-2,2
Réserves de change (en semaines d'importations de biens et de services)*	3	3	4,6	2,8
Dépréciation de la monnaie locale en % (à l'indicatif)*	23,7	2,7	2,2	15,1
Termes de l'échange*	101,1	105,8	101,1	115,3
PIB (en millions US)*	37 604,2	46 831,3	50 400,8	49 792,2

Source : *BCC, Rapport annuel 2019

*BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2020 et Rapport annuel en 2020

**Ministère des Finances-DGDP/RDC, Rapport annuel de gestion de la dette publique 2019

**Ministère des Finances-DGDP/RDC, Bulletin trimestriel de la dette publique (1er trimestre 2021)

p : provisoire

Tableau 8 : Liens macro financiers

Service d'administration publique

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	3,7%	3,7%	3,6%	3,4%	3,5%	3,2%
Evolution de la VA sectorielle	3,7%	3,9%	-1,0%	-0,4%	9,0%	-6,0%
Contribution sectorielle en points de croissance	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	-0,2%
Prêt sectoriel/Bilan	3,0%	3,9%	2,8%	2,1%	2,4%	1,5%
Prêt sectoriel/total prêt	6,9%	8,0%	7,5%	5,1%	6,1%	4,5%
NPL sectoriel en % du total prêts				0,5%	0,3%	0,4%

Agriculture, forêt, élevage et pêche

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	16,5%	16,6%	16,3%	15,6%	15,5%	15,6%
Evolution de la VA sectorielle	4,7%	3,3%	1,6%	1,6%	3,1%	2,5%
Contribution sectorielle en points de croissance	0,8%	0,5%	0,3%	0,3%	0,5%	0,4%
Prêt sectoriel/Bilan	1,0%	1,2%	0,7%	0,6%	0,4%	0,3%
Prêt sectoriel/total prêt	2,3%	2,4%	2,0%	1,6%	1,0%	1,0%
NPL sectoriel en % du total prêts				0,1%	0,0%	0,1%

Industrie manufacturière

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	13,3%	14,0%	13,9%	13,2%	13,4%	12,1%
Evolution de la VA sectorielle	30,4%	13,6%	10,9%	3,1%	12,8%	-17,3%
Contribution sectorielle en points de croissance	1,5%	1,0%	0,3%	-0,1%	0,7%	-0,8%
Prêt sectoriel/Bilan	2,0%	2,4%	1,8%	2,6%	1,9%	1,5%
Prêt sectoriel/total prêt	4,5%	5,0%	4,8%	6,6%	4,7%	4,3%
NPL sectoriel en % du total prêts				0,4%	0,5%	0,8%

Industries Extractives

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	25,8%	25,0%	26,0%	28,7%	27,8%	30,0%
Evolution de la VA sectorielle	4,8%	-0,7%	7,8%	16,9%	1,0%	9,7%
Contribution sectorielle en points de croissance	1,3%	-0,2%	2,0%	4,4%	0,3%	2,7%
Prêt sectoriel/Bilan	3,2%	4,7%	3,3%	3,5%	3,2%	3,9%
Prêt sectoriel/total prêt	7,3%	9,7%	8,9%	8,8%	8,2%	11,4%
NPL sectoriel en % du total prêts				0,6%	1,0%	1,6%

Transport et télécommunication

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	12,4%	12,5%	12,4%	11,6%	11,6%	12,5%
Evolution de la VA sectorielle	9,7%	3,5%	2,7%	-1,4%	4,7%	10,3%
Contribution sectorielle en points de croissance	1,2%	0,4%	0,3%	-0,2%	0,5%	1,2%
Prêt sectoriel/Bilan	4,4%	4,8%	4,7%	3,4%	4,7%	5,5%
Prêt sectoriel/total prêt	10,1%	9,8%	12,6%	8,4%	11,9%	16,2%
NPL sectoriel en % du total prêts				0,6%	0,6%	0,4%

Commerce

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution sectorielle au PIB	14,5%	15,1%	15,3%	14,7%	14,6%	13,9%
Evolution de la VA sectorielle	10,8%	6,4%	4,8%	1,8%	4,0%	-3,3%
Contribution sectorielle en points de croissance	1,5%	0,9%	0,7%	0,3%	0,6%	-0,5%
Prêt sectoriel/Bilan	11,2%	13,9%	10,1%	9,9%	9,2%	8,5%
Prêt sectoriel/total prêt	25,8%	28,7%	26,9%	24,6%	23,2%	25,0%
NPL sectoriel en % du total prêts				2,9%	2,3%	2,3%

Tableau 9 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (2019-2020)
BANQUES	2 035 089	2 203 857	2 925 446	3 911 387	4 541 700	4 929 118	4 541 700	-7,86%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	2 098 859	2 128 324	2 098 859	-1,38%
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	21 484 055	21 621 631	21 131 668	-2,27%
Dont actifs	1 930 580	1 770 884	1 947 550	3 251 461	5 675 203	6 459 561	8 879 138	37,46%
TOTAL	13 929 524	16 153 416	18 997 099	28 423 670	28 124 614	28 679 073	27 772 227	-3,16%

Tableau 10 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits

Rubriques	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
Nombre d'emprunteurs*	2 387 123	2 458 878	3 283 894	34%
Nombre de credits	426 571	779 119	931 305	20%
Source : Applicatif BSA/BCC				

Tableau 11 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %

Rubriques	2018	2019	2020
1. Prêts Non Performants/Prêts bruts	11,2%	8,0%	8,8%
2. Prêts Non Performants nets des provisions/Fonds propres de base	9,7%	17,4%	15,5%
3. Couverture des Prêts Non Performants	82,5%	57,0%	64,2%

Tableau 12 : Indicateurs de liquidité en %

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3. Actif liquide/Passif à CT	127,8	117,7	122,3	127,8	158,9	160,9	159,9
4. Dépôts/Prêts	138,9	157,5	152,4	181,5	160,8	181,7	223,3

Tableau 13 : Indicateurs de rentabilité en %

Rubriques	déc-16	déc. 17	déc. 18	déc. 19	déc. 20
ROA	-0,1%	-0,1%	1,1%	0,4%	-0,2%
ROE	-1,2%	-0,5%	12,9%	4,4%	-2,6%
Marge d'intérêts/Produit brut	35,8	35,3	34	37,1	34,0
Charges hors intérêts/Produit brut	76,4	82,1	72,3	72,3	71,0

Tableau 14 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %

RUBRIQUES	2017	2018	2019	2020
Spread MN	17,3	21,5	20,94	16,97
Taux créditeurs	4,13	5,24	5,95	6,72
Taux débiteurs	21,47	26,74	26,89	23,69
Spread ME	11,92	13,05	12,31	12,33
Taux créditeurs	3,65	3,42	3,43	3,49
Taux débiteurs	15,57	16,47	15,74	15,81

Tableau 15 : Adéquation des fonds propres en %

Rubriques	2017	2018	2019	2020
1. Ratio du Total des FP	27,3%	15,3%	15,3%	14,5%
2. Ratio de FPB	19,1%	13,0%	13,0%	12,3%
3. Ratio de levier	8,0%	9,0%	7,9%	7,0%

Tableau 16 : Evolution de Dépôts de la clientèle (en millions des USD, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	2019	2020	Variation en Valeur	Variation en %
I. Dépôts de la clientèle par typologie	3 717,79	3 367,73	3 620,33	4 615,44	6 156,73	7 966,14	4 248,3	1,1
Comptes ordinaires	3 091,65	2 679,11	2 848,30	3 711,06	4 612,37	6 409,22	3 317,6	1,1
Comptes courants	2 129,81	1 860,00	2 033,61	2 584,37	3 339,38	4 964,60	2 834,8	1,3
Comptes de chèques	412,65	339,24	336,78	483,86	509,96	536,85	124,2	0,3
Comptes sur livrets	481,97	391,14	401,76	545,71	616,17	640,07	158,1	0,3
Provisions crédits documentaires	13,85	18,5	15,05	10,16	42,87	37,52	23,7	1,7
Autres	53,37	70,22	61,10	86,96	103,99	230,18	176,8	3,3
Dépôts à terme	584,44	658,69	738,89	852,21	1479,60	1491,52	907,1	1,6
Dépôts à régime spécial	41,7	29,93	33,14	52,17	64,75	65,40	23,7	0,6
II. Dépôts de la clientèle par monnaies	3 717,79	3 367,73	3 620,33	4 615,44	6 156,73	7 966,14	4 248,3	1,1
Total Dépôts MN	602,66	491,59	355,40	488,16	642,62	661,64	59,0	0,1
Total Dépôts ME	3 115,14	2 876,14	3264,93	4 127,29	5 514,11	7 304,50	4 189,4	1,3
III. Dépôts de la clientèle par provenance	3 717,79	3 367,73	3 620,33	4 615,44	6 156,73	7 966,14	4 248,3	1,1
Total Administration publique centrale	182,05	121,21	77,87	156,64	170,02	174,39	-7,7	0,0
Total Administration publique locale	34,14	54,39	28,98	17,89	36,24	97,31	63,2	1,9
Total Entreprises publiques	247,31	183,78	203,66	302,66	497,17	760,45	513,1	2,1
Total Entreprises privées	1 636,21	1 543,16	1 682,59	1 829,06	2 675,54	3 885,12	2 248,9	1,4
Total Ménages	1 618,08	1 465,19	1 627,23	1 899,90	2 225,76	2 570,53	952,4	0,6
Total ISBLM	NA	NA	NA	179,10	239,35	232,64		
Total Autres	NA	NA	NA	230,20	312,65	245,71		

Tableau 17 : Evolution de Prêts à la clientèle (en millions des USD, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018 ®	2019	2020	Variation en Valeur	Variation en %
01. Crédits bruts à la clientèle (maturité)	2 443,17	2 456,41	1 994,67	2 869,96	3 387,61	3 568,13	1 124,96	46,0%
A. Crédits nets par terme	2 308,48	2 210,15	1 873,50	2 591,75	3 216,12	3 343,67	1 035,19	44,8%
Crédits à long terme	209,34	211,98	126,55	247,19	223,48	228,48	19,14	9,1%
Crédits à moyen terme	706,47	575,12	604,86	743,80	1 296,21	1 235,52	529,05	74,9%
Total Crédits à court terme	1 149,23	1 209,90	942,07	1 394,27	1 152,87	1 465,97	316,74	27,6%
Crédit à court terme	336,66	335,2	291,96	589,22	419,63	488,17	151,51	45,0%
Découvert bancaire	812,57	874,7	650,11	805,05	733,24	977,80	165,23	20,3%
Crédits en souffrance	243,44	213,15	200,02	206,49	543,56	413,70	170,26	69,9%
B. Provisions	134,69	246,26	121,17	278,21	171,49	224,45	89,76	66,6%
02. Ventilation des crédits par monnaies	2 308,48	2 210,15	1 873,50	2 591,75	3 216,12	3 343,67	1 035,19	44,8%
Total Crédits Monnaies Nationales	273,63	202,13	117,58	170,36	139,84	151,46	-122,17	-44,6%
Total Crédits Monnaies Etrangères	2 034,84	2 008,02	1 755,92	2 421,39	3 076,29	3 192,21	1 157,37	56,9%
03. Secteur Institutionnel	2 443,17	2 456,41	1 994,67	2 869,96	3 387,61	3 568,13	1 124,96	46,0%
Administration publique	76,67	95,32	44,31	203,20	280,47	203,93	127,26	166,0%
Entreprises publiques	109,69	201,48	194,49	261,86	279,57	276,12	166,43	151,7%
Entreprises privées	1 548,86	1 533,94	1 202,91	1 633,88	1 879,92	2 119,30	570,44	36,8%
Ménages	707,95	625,68	552,95	712,85	674,46	654,31	-53,64	-7,6%
Total ISBLM	NA	NA	NA	33,04	13,20	11,75		
Total Autres	NA	NA	NA	25,13	259,99	302,72		

Tableau 18 : Evolution des paramètres clés du secteur bancaire

	2016	2017	2018	2019	2020	
Total bilan	-7,3%	8,9%	24,2%	30,2%	23,0%	
Actifs à risques	28,4%	-10,5%	105,9%	15,0%	14,7%	
Prêts bruts	0,5%	-10,0%	19,9%	27,8%	5,3%	
Dépôts de la clientèle	-9,4%	11,2%	19,9%	37,1%	29,4%	
FP prudentiel	-41,7%	89,1%	15,2%	15,6%	8,4%	
FP de base	-26,9%	32,1%	40,3%	14,9%	8,8%	
Evolution de prêts aux secteurs institutionnels						
	2016	2017	2018	2019	2020	
Administration publique	24,3%	-45,6%	209,6%	74,6%	-27,29%	
Entreprises publiques	83,7%	-3,5%	34,6%	6,8%	-1,24%	
Entreprises privées	-1,0%	-21,6%	35,8%	15,1%	12,73%	
Ménages	-11,6%	-11,6%	28,9%	-5,4%	-2,99%	
Evolution des dépôts des secteurs institutionnels						
	2016	2017	2018	2019	2020	
Administration publique	-33%	-36%	101%	9%	3%	
Administration publique locale	59%	-47%	-38%	103%	169%	
Entreprises publiques	-26%	11%	49%	64%	53%	
Entreprises privées	-6%	9%	9%	46%	45%	
Ménages	-9%	11%	17%	17%	15%	
Secteur d'administration publique						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépôts	216,19	175,60	106,84	174,53	206,26	271,70
Variation dépôts		-18,8%	-39,2%	63,4%	18,2%	31,7%
Dépôt/total dépôt	5,8%	5,2%	3,0%	3,8%	3,4%	3,4%
Prêts	76,67	95,32	51,88	160,62	280,47	203,93
Variation prêts		24,3%	-45,6%	209,6%	74,6%	-27,3%
Prêts/total prêts	3,1%	3,9%	2,6%	5,6%	8,3%	5,7%
Dépôts/PIB	0,6%	0,5%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%
Prêts/PIB	0,2%	0,3%	0,1%	0,3%	0,6%	0,4%
Secteur des entreprises publiques						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépôts	247,31	183,78	203,66	302,66	497,17	760,45
Variation dépôts		-25,7%	10,8%	48,6%	64,3%	53,0%
Dépôt/total dépôt	6,7%	5,5%	5,6%	6,6%	8,1%	9,5%
Prêts	109,69	201,48	194,49	261,86	279,57	276,12
Variation prêts		83,7%	-3,5%	34,6%	6,8%	-1,2%
Prêts/total prêts	4,5%	8,2%	9,8%	9,1%	8,3%	7,7%
Dépôts/PIB	0,7%	0,5%	0,5%	0,6%	1,0%	1,5%
Prêts/PIB	0,3%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%

Secteur des entreprises privées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépôts	1636,21	1543,16	1682,59	1829,06	2675,54	3885,12
Variation dépôts		-5,7%	9,0%	8,7%	46,3%	45,2%
Dépôt/total dépôt	44,0%	45,8%	46,5%	39,6%	43,5%	48,8%
Prêts	1548,86	1533,94	1202,91	1633,88	1879,92	2119,30
Variation prêts		-1,0%	-21,6%	35,8%	15,1%	12,7%
Prêts/total prêts	63,4%	62,4%	60,3%	56,9%	55,5%	59,4%
Dépôts/PIB	4,3%	4,2%	4,5%	3,9%	5,3%	7,8%
Prêts/PIB	4,1%	4,1%	3,2%	3,5%	3,7%	4,3%
Secteur de ménages						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépôts	1618,08	1465,19	1627,23	1899,90	2225,76	2570,53
Variation dépôts		-9,4%	11,1%	16,8%	17,2%	15,5%
Dépôt/total dépôt	43,5%	43,5%	44,9%	41,2%	36,2%	32,3%
Prêts	707,95	625,68	552,95	712,85	674,46	654,31
Variation prêts		-11,6%	-11,6%	28,9%	-5,4%	-3,0%
Prêts/total prêts	29,0%	25,5%	27,7%	24,8%	19,9%	18,3%
Dépôts/PIB	4,3%	3,9%	4,3%	4,1%	4,4%	5,2%
Prêts/PIB	1,9%	1,7%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%

Tableau 19 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance (en millions des USD, sauf indication contraire)

N°	RUBRIQUES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Total Actif	280,22	240,97	234,33	251,02	318,65	310,99
2	Actif/PIB (%)	0,74%	0,65%	0,62%	0,54%	0,67%	0,62%
3	Portefeuille crédit brut	162,17	149,21	137,57	147,19	164,05	161,25
4	Crédit/PIB (%)	0,43%	0,40%	0,37%	0,31%	0,35%	0,32%
5	Epargne	177,22	167,99	175,22	197,55	257,29	242,89
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	51,80%	58,00%	58,00%	57,57%	59,3%	55,3%
7	Actifs de 5 premiers ISFD	143,71	139,87	135,82	144,5	188,82	172,06
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)	10,20%	18,00%	11,70%	10,87%	11,2%	12,8%
9	Prêts improductifs	16,56	24,69	27,34	16,00	18,31	20,67
10	Rendement des actifs (%)	-1,50%	-5,50%	-5,00%	1,50%	1,4%	1,7%
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	1,23%	1,01%	0,78%	0,83%	0,96%	0,74%
12	Total bilan banques	5128,11	4762,14	5522,86	6542,66	8519,92	10594,16
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	63,07	48,01	42,89	54,3	81,91	78,10